



GROUPE PAROT

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise
Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.....	6
1.1 Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé	6
1.2 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir	8
1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :	8
1.4 Activité de la société en matière de recherche et développement	9
1.5 Succursales existantes	9
1.6 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés	9
1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)	13
1.8 Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière	15
1.9 Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle	15
1.10 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	17
1.11 Principaux risques et incertitudes.....	18
1.12 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	18
1.13 Utilisation des instruments financiers.....	19
1.14 Prise de participation significatives ou prise de contrôle	20
1.15 Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle	22
1.16 Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	22
1.17 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI.....	23
1.18 Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice.....	23
1.19 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société.....	23
1.20 Déclaration de Performance Extra Financière : conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société	25
1.21 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants.....	56
1.22 Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions	56
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	58
2.1 Composition du Conseil	58
2.2 Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	58
2.3 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux	61
2.4 Liste des conventions réglementées.....	63
2.5 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration	67

2.6 Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société	68
2.7 Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain	71
2.8 Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale.....	72
2.9 Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société	72
2.10 Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société.....	72
2.11 Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général	72

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2019

Bruges le 1^{er} avril 2019,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice en total cohérence avec son modèle d'affaires.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le Groupe PAROT distributeur de véhicules neufs et occasions, de services associés SAV (entretien et réparation) et de services financiers (financement, assurances, garantie etc...) est depuis toujours un acteur majeur dans le secteur de la mobilité sur le territoire national. Pour maintenir cette dynamique, le Groupe s'appuie entre autres sur un réseau de concessions physiques national ainsi que sur sa plateforme digitale (zanzicar.fr).

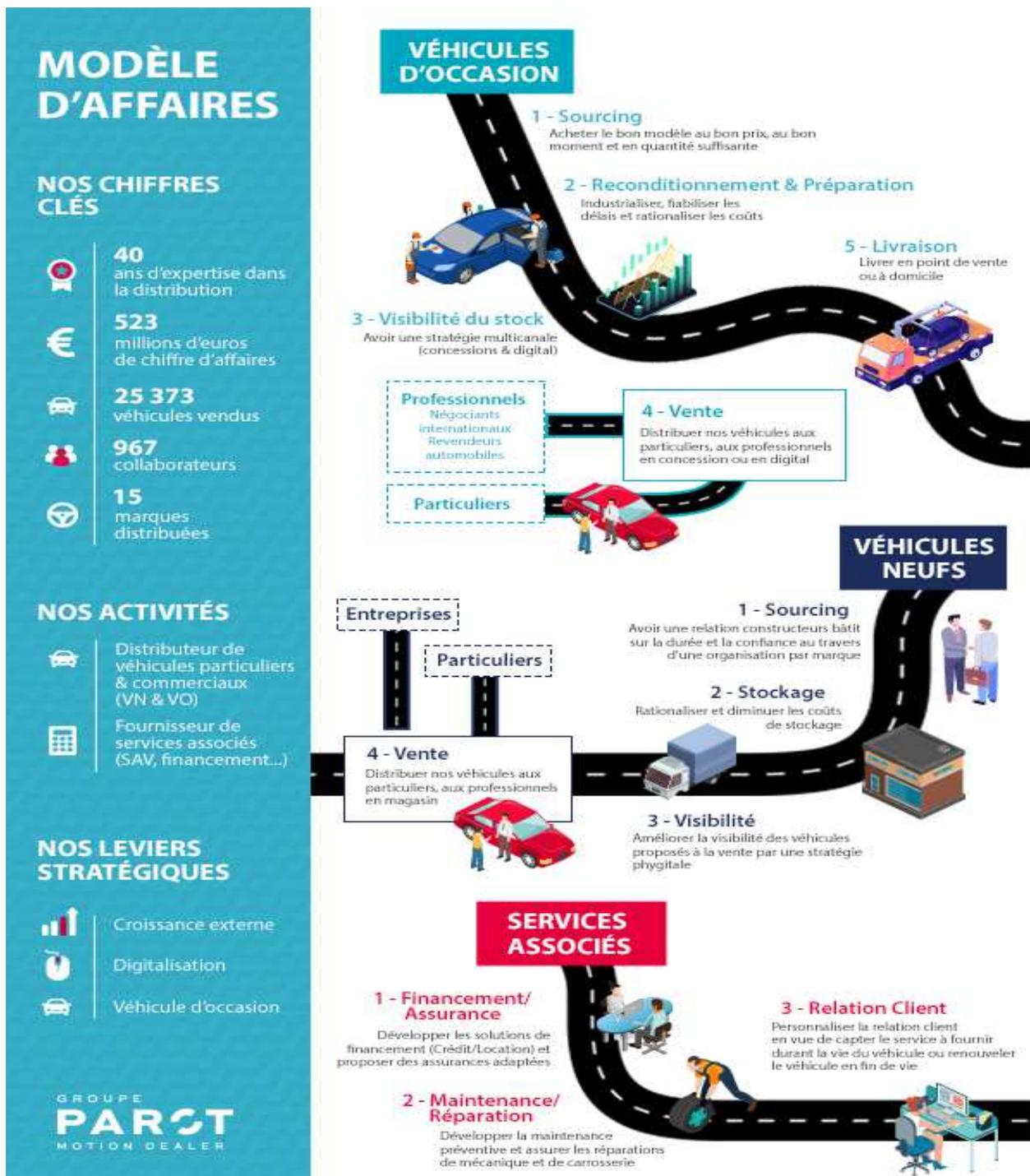
Depuis l'origine, le développement du Groupe a été porté par

- sa capacité d'investissement et sa croissance régulière
- sa capacité à distribuer l'ensemble de ses marques tant sur le marché du véhicules particuliers que le sur le marché de véhicules commerciaux
- l'adaptation permanente de son organisation au fil de sa croissance

La politique du Groupe est orientée vers la satisfaction client, il évolue sur le marché généraliste au travers des marques FORD, MAZDA, MITSUBITCHI, FIAT, ALFA ROMEO notamment mais également sur le marché PREMIUM au travers des marques BMW et MINI face à une concurrence et un marché très étendu.

Sur le marché des véhicules commerciaux, il est essentiellement présent au travers des marques FORD et IVECO historiquement et MAN.

Son modèle d'affaires s'articule au travers de ses différentes sociétés d'exploitation de la manière suivante :



1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

1.1 Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé

Les principaux évènements suivants sont intervenus au cours du 1^{er} semestre 2018 :

Développement Digital

Dans la logique de son plan de croissance dont la digitalisation est l'un des piliers, le Groupe PAROT a étoffé son offre avec le lancement le 7 juin 2018 de sa plateforme www.CamionbyParot.com à destination des clients professionnels. Avec www.AutobyParot.com, ces sites sont les vitrines du réseau physique. Pensé « Web to store », ce site vient consolider l'ensemble des actions de conquête sur le Digital et répond aux besoins des clients de disposer d'informations exhaustives et transparentes sur les différentes offres de véhicules et services associés, avant l'acte d'achat dans les concessions.

Croissances externes :

Le Groupe PAROT enregistre deux acquisitions au cours du premier semestre 2018.

1. **Groupe WEB AUTO :**

Le 16 février 2018, la Société PAROT AUTOMOTIVE Centre, filiale à 100 % de Groupe PAROT s'est portée acquéreur de trois fonds de commerce exploités dans le cadre de contrats de distribution de véhicules, réparations et services consentis par FORD France, FIAT et ALFA ROMEO sur les communes de Châteauroux, Bourges et Romorantin.

2. **Groupe Alfred Boos Développement :**

Le 1^{er} mai 2018, la Société PAROT AUTOMOTIVE Sud-Ouest, filiale à 100 % de Groupe PAROT s'est portée acquéreur des titres de la société PAROT DEVELOPPEMENT (Ex-Alfred Boos Développement) et de PAROT AUTOMOTIVE Limoges (Ex- Automobile Alfred Boos), exploitante des concessions Ford de Limoges et de Saint-Junien en Haute-Vienne.

Le prix d'acquisition des titres de la société a été arrêté à la somme de 941 K€ et sera encadré au travers d'un acte complémentaire en cours de régularisation par les parties.

Gouvernance :

Le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018 a pris acte :

- De la démission de Monsieur Hervé REBOTIER de son mandat d'administrateur de la Société à compter de ce jour. Il occupe désormais les fonctions de Directeur Général Délégué dans le cadre d'un contrat de travail.
- De la démission de Monsieur Olivier TCHOU KIEN de ses mandats d'administrateur et de directeur général délégué de la Société à compter de ce jour.
- De la démission de Madame Virginie PAROT-GAUZIGNAC de son mandat de directeur général délégué de la Société à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale en date du 15 juin 2018 a procédé à la nomination aux fonctions d'Administrateur indépendant de :

- Monsieur Marc de LAITRE, né le 21 novembre 1965 à Neuilly Sur Seine, de nationalité française et demeurant 4 rue de Chanaleilles – 75007 PARIS.
- La société EXPERGY, Société par Actions Simplifiée au capital de 5000 euros dont le siège social est situé 52 Boulevard Flandrin – 75116 PARIS immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 375 670 représentée par Monsieur Jacques SPICQ.

Organisation Groupe :

Le 15 juin 2018, Olivier Tchou-Kien, Directeur Général Délégué, Administrateur et Mandataire social en charge de l'ensemble des métiers de la Finance et des fonctions supports a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière et a quitté sa fonction à la Direction Générale Déléguée Finance du Groupe PAROT.

Sous la Présidence d'Alexandre PAROT, création en date du 15 juin 2018 d'un Comité Finance. Ce comité est constitué de la Direction Contrôle de Gestion, de la Direction Comptabilité Consolidation, du responsable Trésorerie, de la Direction Finance et de la Direction Juridique.

Sous la Présidence d'Hervé REBOTIER, création en date du 15 juin 2018, d'un Comité Retail. Ce comité est constitué de la Direction Retail et de la Direction marketing.

Les principaux évènements suivants sont intervenus au cours du 2nd semestre 2018 :

Acquisitions – Cessions Opérations internes

- VO 3000 :

La SA GROUPE PAROT conformément aux termes de l'article 7 du Pacte d'Associés signé le 13 mai 2016 s'est portée acquéreur de 916 actions du capital social de la Société VO 3000 et détenus à part égale par Monsieur Olivier PEDRETTI et la SARL Olivier GUALA.

Cette cession au profit de la SA GROUPE PAROT est intervenue le 27 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 au prix provisoire de 750 K€. Les parties ont convenu à l'acte d'une révision du prix provisoire sur la base des comptes clos au 31 décembre 2018 arrêtés et certifiés par les commissaires aux comptes.

- Cession et financement des SCI détenues par AV Holding :

Le 28 décembre 2018, la société AV HOLDING a cédé à la société PAROT Aménagement Commercial, l'ensemble des titres qu'elle détient dans le capital des SCI abritant les immeubles d'exploitation des plaques PAROT AUTOMOTIVE CENTRE et IDF pour un prix de 10,1 M €.

Cette opération a pour objectif de simplifier l'organigramme de détention et repositionner les SCI acquises par AV HOLDING lors de l'opération de croissance externe BEHRA (Plaques IDF et Centre) au sein du périmètre du Groupe Parot.

Organisation Groupe :

En décembre 2018 : Jérôme Floch a pris ses fonctions de Directeur Général Délégué Finance de Groupe PAROT. Membre du Comité Exécutif, il rapporte directement à Alexandre Parot, Président-Directeur Général du Groupe. Agé de 52 ans, Jérôme Floch est diplômé d'un Executive MBA de Toulouse Business School et de l'École Supérieure de Commerce de Dijon et est Diplômé d'expertise-comptable.

1.2 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Le Groupe Parot confirme son objectif d'une croissance organique sur son périmètre historique et de la poursuite de sa démarche d'intégration sur ses acquisitions. Par ailleurs, cette politique de développement est conduite avec des critères de rentabilité plus stricts, afin d'atteindre un objectif d'Ebitda à 2% prioritaire à 24 mois.

Le groupe confirme ainsi la pertinence de sa stratégie appuyée sur un réseau physique, cœur de compétence du groupe, un développement du VO marché résilient, et la complémentarité du digital afin d'élargir ses canaux.

La complémentarité des offres entre véhicules particuliers et véhicules commerciaux est réaffirmée, avec une excellente performance de ce second pôle en 2018. Aussi, dans chacun de ces deux pôles, le groupe poursuivra une stratégie d'acquisition sélective en privilégiant les synergies humaines et opérationnelles au profit de la rentabilité.

Afin d'accélérer l'intégration des acquisitions, augmenter les synergies, renforcer la dynamique commerciale et optimiser le pilotage de la performance, le groupe a établi une nouvelle organisation en janvier 2019 avec la mise en place de trois Directions Générales de marque. Il va par ailleurs poursuivre son travail de rationalisation et de convergence des organisations et des outils.

1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Contrat de liquidité :

En date du 1^{er} janvier 2019, Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémonique : ALPAR), a procédé à la modification des conditions d'animation des titres de la Société GROUPE PAROT de son contrat de liquidité conclu avec la Société Louis Capital MARKETS. Le contrat de liquidité mis en œuvre avec Louis Capital Markets est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an. Il a pris effet à compter du 2 janvier 2019. Il a pour objet l'animation des titres de la société Groupe PAROT sur le marché Euronext Growth Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité à compter du 2 janvier 2019.

- 105 193,73 euros en espèces – 27 642 titres

Listing Sponsor :

Euronext a informé le marché que la société Groupe PAROT a désigné EUROLAND CORPORATE en qualité de Listing Sponsor à partir du 1^{er} avril 2019.

Financement de titres

Les courts termes mis en place par AV HOLDING dans le cadre de l'acquisition des SCI abritant les immeubles des concessions PAROT AUTOMOTIVE IDF et Centre arrivant à échéance en décembre 2018, l'ensemble des partenaires bancaires ont accepté la mise en place de moyens termes souscrits par les SCI en substitution pour un montant global de 7,9 M€. Ces moyens termes seront souscrits au cours du premier trimestre 2019 avec une prorogation des courts termes au-delà du 31 décembre 2018 pour finaliser les opérations. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe et sa recherche de

simplification de gestion de son secteur immobilier.

1.4 Activité de la société en matière de recherche et développement

Compte-tenu du secteur d'activité du Groupe, ce dernier n'effectue aucune activité en matière de recherche et développement.

1.5 Succursales existantes

Néant

1.6 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés

1.6.1 Périmètre de consolidation :

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait :

Sociétés	Adresses	SIREN	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2017	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2018	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	349 214 825			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Industrie	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	422 305 219	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	792 632 796	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Premium Bordeaux	23 quai de Brienne 33000 Bordeaux	332 333 426	98,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110	80,0%	95,0%	Intégration Globale	
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632	77,5%	77,5%	Intégration Globale	
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Centre	109 rue André Dessaux - 45400 Fleury Les Aubrais	085 480 671	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Developpement (Ex-Alfred Boos Developpement)	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	433 347 382	-	100,0%	Intégration Globale	
Parot Automotive Limoges (Ex-Automobiles Alfred Boos)	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562	-	100,0%	Intégration Globale	
Parot Aménagement commercial	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	394 615 413	100,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI 64	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	453 330 383	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	452 284 714	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	479 959 116	96,0%	96,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	528 186 190	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	493 171 276	99,8%	99,8%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	432 247 658	100,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI B2P	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	441 803 236	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 33	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	443 039 748	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 16	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	808 215 032	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI La Rivière	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	503 847 980	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Bas roc	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	752 393 751	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Mulatet	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	752 391 490	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Nouguey	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	788 682 342	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 31	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	791 774 482	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Foirail	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	814 915 914	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Novital	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	813 783 545	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	500 316 948	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 47	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	837 692 425	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Rue de Fieuzal	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	840 896 526	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Portes de Bordeaux	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 155 039	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Saint Doulchard	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 154 909	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Corbeil	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 397 854	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Croix Boisselière	21 rue Daugère 33520 Bruges	378 272 645	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Immo Behra Nord	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 106 525	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Immo Behra Sud	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 106 905	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Immo Behra Bannier	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 107 077	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Beric	21 rue Daugère 33520 Bruges	414 367 847	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	421 748 823	-	100,0%	Intégration Globale	
SCI Glenn	21 rue Daugère 33520 Bruges	397 580 135	-	100,0%	Intégration Globale	

1.6.2 Méthode de consolidation :

Le Groupe consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Il n'existe pas de société dans lesquelles le Groupe exercerait directement ou indirectement, un contrôle conjoint avec un autre partenaire le conduisant à appliquer l'intégration proportionnelle.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels établis au 31 décembre, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le groupe.

1.6.3 Base de préparation des comptes consolidés :

Ces comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du référentiel consolidé français CRC n°99-02.

Les informations données dans l'annexe aux comptes ont par ailleurs été complétées, en particulier :

- d'un exposé plus détaillé des règles et méthodes comptables appliquées ;
- de notes explicatives liées à la présentation du compte de résultat par destination ;
- d'une information sectorielle ;
- de notes plus détaillées concernant certains postes du Bilan telles que les dettes et emprunts, la rémunération des dirigeants, l'affacturage.

1.6.4 Compte de résultat consolidé :

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018
Chiffre d'affaires	13	440 463	523 990
Coût des ventes		(381 813)	(455 819)
Marge brute		58 650	68 171
Coûts de distribution	14	(31 928)	(38 758)
Marge contributive		26 722	29 413
Coûts généraux et administratif	15	(26 053)	(30 072)
Résultat d'exploitation		669	(659)
Résultat financier	17	(1 364)	(1 530)
Résultat courant des entreprises intégrées		(696)	(2 189)
Résultat exceptionnel	18	(280)	(1 515)
Impôts sur les résultats	19	613	645
Résultat net des entreprises intégrées		(363)	(3 059)
Quote de part de résultat mises en équivalence		46	327
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		28	-
Correction d'erreur		(137)	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(426)	(2 732)
Part revenant aux intérêts minoritaires		(93)	(134)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		(519)	(2 866)

1.6.5 Le bilan consolidé

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	4.1	12 964	18 503
Immobilisations incorporelles	4.2	2 018	2 268
Immobilisations corporelles	4.3	16 699	28 961
Immobilisations financières	4.4	1 005	1 218
Titres mis en équivalence		19	275
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		32 705	51 225
Stocks et en cours	5	115 857	154 560
Clients et comptes rattachés	6	24 291	26 482
Autres créances	7	35 875	29 383
Impôts différés		764	1 812
Disponibilités	8	16 489	5 969
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		193 276	218 206
TOTAL DE L'ACTIF		225 981	269 431

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018
Capital	9	7 399	7 399
Primes		12 036	12 036
Réserves		9 338	8 761
Résultat de l'exercice		(519)	(2 866)
Capitaux propres part du groupe		28 254	25 330
Intérêts minoritaires		639	206
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		28 893	25 536
Provisions pour risques et charges	10	958	432
Emprunts et dettes financières	11	74 688	76 185
Fournisseurs et comptes rattachés		103 648	137 533
Autres dettes	12	17 794	27 646
Impôts différés		-	2 099
TOTAL DES DETTES		197 088	243 895
TOTAL DU PASSIF		225 981	269 431

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à -2 732 K€ contre -426 K€ en 2017.

Pour l'exercice 2018, le résultat d'exploitation s'établit à -659 K€ contre 669 K€ en 2017.

Certaines filiales ont contribué positivement à ce résultat d'exploitation à savoir :

- VO3000 à hauteur de 1 122K€
- La plaque véhicules industriels comprenant les filiales Parot VI, Parot Trucks et Parot Industrie à hauteur de 2 161 K€

Alors que d'autres filiales ont contribué négativement à ce résultat d'exploitation à savoir :

- Parot Digitals pour un montant de -3 206 K€
- La plaque Centre et Ile de France regroupant les filiales Parot Auto Centre et Parot Auto Ile de France pour un montant de -999 K€
- La plaque Premium comprenant les filiales Parot Premium Brive et Parot Premium Bordeaux (sur 12 mois car acquise en juillet 2017) pour un montant de -407 K€.

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)

1.7.1 Résultats et situation financière

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 4 881 762 euros contre 3 044 960 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 6 498 098 euros contre 4 708 519 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 12 388 675 euros contre 5 487 774 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation enregistre un déficit de -1 255 577 euros contre un déficit de -779 255 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève 2 635 430 euros contre 1 806 068 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des charges sociales s'élève 1 098 339 à euros contre 750 697 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié s'élève à 44 contre 35 pour l'exercice précédent. Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire d'un montant de 77 000 euros

Le résultat financier qui inclut une provision sur les titres de la société Parot Automotive Centre de 1 977 000 € s'établit à 514 789 euros contre 1 374 413 euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -740 788 euros contre +595 158 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel qui inclut une provision sur le compte courant de la société Parot Digitals de 4 665 000 € correspondant au capitaux propres négatifs de la filiale, s'établit à une perte de -4 910 929 euros. Compte tenu du produit d'impôt sur les bénéfices de +1 007 512 euros, le résultat de l'exercice s'établit à une perte de -4 644 205 euros (contre un bénéfice de 107 482 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 62 314 771 euros contre 54 856 765 euros pour l'exercice précédent.

1.7.2 Dépenses non déductibles des bénéfices

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non

déductibles du résultat fiscal (art 39.4 CGI) à hauteur de 18 325 euros réintégrées au titre des charges. Le montant de l'impôt correspondant est de 6 108 €.

1.7.3 Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 644 205 euros de la manière suivante :

- Report à Nouveau : 4 644 205 euros

Le compte « Report à Nouveau » dont le solde débiteur est porté de 133.279,10 euros à 4 777 484.10 euros.

1.7.4 Tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
GROUPE PAROT	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
1. Capital fin d'exercice					
Capital social	4 840 800,00	4 840 800,00	6 198 515,20	7 398 515,20	7 398 515,20
Nombre d'actions ordinaires existantes	302 550	302 550	3 874 072	4 624 072	4 624 072
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par conversion de droit de souscription					
2. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 137 966,00	1 946 063,00	1 970 300,00	3 044 960,00	4 881 762,00
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	151 830,00	685 144,00	(451 718,00)	595 158,00	(5 375 789,00)
Impôts sur les bénéfices	(189 131,00)	331 908,00	365 793,00	(487 139,00)	(1 007 512,00)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	308 816,00	313 722,00	(235 387,00)	107 482,00	(4 644 205,00)
3. Résultat par action					
Dividende global brut attribué	520 000,00		400 000,00		
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,13	1,17		0,04	(0,98)
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,02	1,04		0,02	(1,00)
Dividende attribué à chaque action	1,72	-	0,10	-	-
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	15	30	35	39
Montant de la masse salariale de l'exercice	819 133,00	1 281 586,00	1 303 599,00	1 806 068,00	2 635 430,00
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	314 267,00	471 332,00	487 706,00	750 697,00	1 098 339,00

1.8 Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière

La croissance de 18.7% du groupe se décompose en un effet périmètre de +10.1% et une surperformance à périmètre constant de +8.6%. La croissance du périmètre constant est portée par les ventes VO du groupe, élément de ses axes stratégiques, tant sur le Véhicule Particulier (+14.6%) que sur le Véhicule Commercial (+19.9%).

Il est important de souligner que dans le contexte morose du marché de la distribution en France au quatrième trimestre, notre croissance à périmètre est passé de +11.0% en fin du troisième trimestre, à seulement +0.9% au quatrième trimestre.

Le pôle digital a réalisé sa première année d'exploitation complète avec un chiffre d'affaire de 8.4M€, confirmant la montée en puissance de ce canal dans le dispositif de l'offre du groupe.

1.9 Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle

Groupe PAROT exerce son activité au travers de deux secteurs d'activité que sont la vente de véhicules particuliers (essentiellement voitures) ainsi que la vente de véhicules commerciaux (essentiellement véhicules utilitaires et poids-lourds). Les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées et stocks à la clôture concernant les véhicules particuliers et véhicules commerciaux font l'objet d'un suivi par la Direction.

Sont associés à ces deux secteurs d'activités opérationnelles que sont la vente de véhicules particuliers et la vente de véhicules commerciaux, les activités de vente de pièces de rechange et les activités d'entretien et de réparation.

Ces secteurs d'activités concernent aussi bien la vente de véhicules neufs que d'occasion ; les activités sont exercées au travers de filiales opérationnelles :

Pour le secteur d'activité véhicules particuliers :

- PAROT PREMIUM : distributeur des marques BMW, MINI et BMWi
- PAROT AUTOMOTIVE : distributeur des marques FORD, MAZDA, MITSUBISHI, FIAT, ALFA ROMEO et JEEP.
- VO 3000 : marchand spécialisé dans le négoce de véhicules d'occasion multimarques auprès de professionnel
- PAROT DIGITALS : plateforme digitale dédiée à la vente de véhicules d'occasion (marque Zanzicar)

Pour le secteur véhicules commerciaux :

- PAROT V.I. distributeur des marques IVECO et FIAT PROFESSIONAL
- PAROT TRUCKS distributeur de la marque MAN
- PAROT INDUSTRIE distributeur de la marque GRANALU

Pour accentuer et renforcer l'animation commerciale, ces deux secteurs se sont adjoints les services d'un call center au travers de la filiale PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, filiale détenue à 100% par Groupe PAROT.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé en France.

Secteur d'activité véhicules particuliers

Le marché du véhicule particulier neuf a progressé de +3.3% en 2018 tandis que celui du véhicule particulier d'occasion a reculé de -0,8% en 2018. Le pôle Véhicule Particulier du groupe a progressé de 21,4% sur 12 mois, pour 21067 unités vendues, et a progressé en périmètre constant de +6.5%. Cette progression se décompose en +16.6% sur les véhicules neufs et +25.1% sur les véhicules d'occasion.

Sur l'activité Parot Automotive, dont la marque principale est Ford, le groupe confirme sa capacité à surperformer sa part de marché sur le périmètre historique, à 4.37% de part de marché, pour une part de la marque en France de 3.81%. Le potentiel de développement sur les plaques Centre et Ile de France reste donc significatif puisqu'elles ne réalisent en 2018 respectivement que 2.12% et 2,69% de part de marché. L'acquisition au cours du premier semestre 2018 de la concession de Châteauroux a permis d'enrichir l'offre des marques du groupe FCA (Fiat, Alfa Romeo et Jeep). Le groupe commercialise également la marque Mitsubishi sur la plaque Centre (Orléans). Le constructeur Ford vient d'annoncer sa feuille de route européenne pour les nouveaux modèles, et confirme un investissement produit très significatif sur la gamme électrique, avec le lancement de 22 modèles électrifiés sur les années 2019 et 2020.

Sur l'activité Parot Premium, qui regroupe les marques automobiles du groupe BMW (BMW, Mini, BMW i (marque 100% électrique)), l'exercice est plus contrasté dans un marché Premium en recul. Pour son premier exercice en année pleine au sein du groupe, la concession de Bordeaux Brienne a été pénalisée au premier semestre par les travaux de construction du nouveau pont Simone Veil. Le second semestre a permis de recouvrer un niveau normal de vente et confirmer la résilience de l'activité. La concession sera déménagée en fin d'année 2019 sur son nouveau site de Lormont. La marque BMW détenant 28.5% sur le marché Premium en VN, la part de marché de Parot Premium Limoges à 22% et Parot Premium Bordeaux à 20,7% confirme les relais de croissance sur ses marchés (source BMWV France).

L'activité dédiée aux Véhicules d'Occasion comprend VO3000 et Parot Digitals. VO3000 a confirmé son potentiel avec une croissance de +25.2% de son activité, bénéficiant des moyens du groupe pour accélérer sa croissance. Parot Digitals (marque Zanzicar) a réalisé sa première année d'activité, avec une accélération de la croissance de ses ventes mensuelles au second semestre. L'année 2018 a été marquée par la finalisation de son offre, la consolidation des fonctionnalités de la plateforme internet et de la chaîne logistique.

Secteur d'activité véhicules commerciaux :

L'activité Véhicules Commerciaux progresse de +7,8% sur son périmètre réel qui est constant sur 2017. Cette progression emporte une croissance de +21,8% sur les VO, et + 5,1% sur les VN.

Il est important de relever que la stratégie de service développée par les activités liées aux professionnels a permis de maintenir une croissance de chiffre d'affaires services à +4,1%.

La gamme Iveco (Parot VI) progresse de 28,2% en volume d'immatriculation, sur un marché en progression de +10,0%. Cette résilience s'explique principalement par la Gamme C du constructeur avec notamment les camions équipés au gaz, dont IVECO est le leader européen sur la question des énergies alternatives.

La progression des marges permet à la filiale PAROT VI de confirmer son retour à une activité rentable.

La dynamique de la marque est confirmée début 2019.

Toujours sur la division véhicules commerciaux, la filiale PAROT TRUCKS distributeur de la marque MAN connaît une progression de ses commandes de +1,2%, malgré un constructeur en léger recul sur le marché national. Ce portefeuille et la perspective du lancement de la nouvelle gamme MAN permettent d'aborder l'année 2019 avec sérénité.

1.10 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Pour accompagner ses croissances externes et la convergence de ses processus, le groupe a accentué sa démarche projet et la migration de ses systèmes d'information vers des applications métiers et support communes par branche d'activité. Ainsi fin 2018, les branches Parot Automotive et Parot Premium disposent sur l'ensemble de leurs entités des mêmes systèmes commerciaux, financiers et ressources humaines. Cette démarche de convergence se poursuivra en 2019 sur la partie Véhicules Commerciaux avec la mise en place d'un système commercial intégré sectoriel.

Sous l'impulsion de la Direction « Marketing Digital Communication » un certain nombre d'initiatives ont été déployées, en cohérence avec le cadre de travail proposé par les constructeurs, afin de développer des outils de CRM et de promotion commerciale.

Sous l'impulsion de la Direction des Systèmes d'Information, et dans le contexte de création du nouveau siège du groupe, l'infrastructure des réseaux et des télécommunications a été redéployée et mutualisée afin de garantir un niveau de service approprié et tirer partie des synergies au niveau du groupe.

Le travail initié depuis 2017 sur le contrôle interne et l'amélioration du référentiel comptable du groupe a été poursuivi.

RH

Gérer des compétences multimarques dans un climat d'excellence de service requiert un réel accompagnement RH pour l'ensemble des Managers et collaborateurs. Aussi, courant 2018, le Groupe

PAROT s'est doté d'un SIRH qui lui permettra, dans les années à venir, de suivre le cycle de vie de tous ses collaborateurs, d'unifier les données administratives et la gestion des compétences et d'opérer avec succès la digitalisation de ses métiers et l'intégration de nouveaux talents. Ce SIRH assure le déploiement d'une stratégie de gestion des talents à l'échelle du groupe et une cohérence entre la gestion de la performance, des compétences et de la formation. Les années 2019 et 2020 seront celles du déploiement de ce SIRH à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Conformité RGPD

En conformité avec le guide de la sécurité des données personnelles de la CNIL et dans la continuité de la mise en place de la police d'assurance Cyber sécurité, le Groupe poursuit sa mise en conformité avec notamment la mise en place d'un guide de mise en conformité interne sous la responsabilité de la Direction des Services d'information ; Ce guide a pour finalité de s'assurer de la protection des données personnelles tant en interne qu'en externe conformément aux règles du RGPD. Il fait part régulièrement au travers de sa matrice d'évaluation du niveau de sécurité des données personnelles du Groupe de son stade d'avancement en fonction du périmètre dans lequel il évolue.

Cette mise en conformité s'effectue au travers de réunion avec les responsables de traitements des données, mais également avec la mise en place de process de sécurisation contractuel et opérationnel.

1.11 Principaux risques et incertitudes

Litige avec la Société HELICE AUTO

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice Auto (société venderesse d'un fonds de commerce) depuis novembre 2015 est toujours en cours. Le jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de Cahors le 11 janvier 2018 condamne la société PAROT PREMIUM à payer la somme de 560 k€, correspondant au montant des créances certaines au 18 juillet 2013 (date de la dernière publication légale), entre les mains du mandataire liquidateur. Le Tribunal de Grande Instance juge, par suite des manquements à ses devoirs de conseil et d'information, la société Fidal à relever et garantir la société PAROT PREMIUM de cette condamnation.

Bien que la société FIDAL ait interjeté appel de la décision devant la cour d'appel d'Agen, en l'état de la responsabilité évidente du conseil de la société PAROT PREMIUM lors de l'acquisition du fonds et de la parfaite motivation du jugement, la société PAROT PREMIUM assisté de son conseil n'ont pas jugé nécessaire d'intégrer une provision dans les comptes de la société PAROT PREMIUM. L'affaire ne sera pas évoquée en cause d'appel avant un délai d'un an.

1.12 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

A la date de rédaction du présent rapport, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune injonction ou sanction à l'encontre de la société pour des pratiques anticoncurrentielles.

1.13 Utilisation des instruments financiers

Risque de liquidité

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2018 :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2018	Reclassement ¹	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Effet des variations de périmètre	31 décembre 2018
Emprunts bancaires	19 032	-	5 520	(3 878)		767	21 441
Lignes court terme	32 893	6 754			4 830	650	45 127
Concours bancaires	22 566	(10 575)			(3 649)	1 022	9 364
Dettes financières diverses	197	-	124	(207)		139	253
Total Endettement financier brut	74 688	(3 821)	5 644	(4 085)	1 181	2 578	76 185
Trésorerie	(16 489)				8 055	2 465	(5 969)
Endettement net	58 199	(3 821)	5 644	(4 085)	9 236	5 043	70 216

¹ Au 31 décembre 2017, les concours bancaires incluait les billets à ordre utilisés dans le cadre de financements dédiés à l'acquisition de stock. Au 31 décembre 2018, ces derniers ne présentent que les découverts bancaires. Les billets à ordre ont été reclassés conformément à leur utilisation dans les lignes de financement dédiées aux stocks.

¹ Au 31 décembre 2017, 3 821 K€ étaient affectés à tort en lignes de financement dédiées aux stocks alors que ces lignes concernaient du BFR, ce montant a donc été reclassé en dette fournisseur.

Le Groupe gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de trésorerie et en analysant les écarts entre les prévisions et réalisations ainsi qu'en essayant d'aligner au mieux les profils d'échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 décembre 2018, l'échéancier de la dette consolidée est le suivant :

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2018	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	13 634	2 671	9 797	1 166
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	7 647	1 676	4 732	1 239
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	160	51	109	-
Total des emprunts bancaires	21 441	4 398	14 638	2 405
Lignes court terme portées par la holding (SA Groupe Parot)	4 400	4 400	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Particuliers"	34 827	34 827	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Commerciaux"	5 900	5 900	-	-
Sous total Lignes court terme (A)	45 127	45 127	-	-
Concours bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	35	35	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	2 891	2 891	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	6 438	6 438	-	-
Sous total Concours bancaires (B)	9 364	9 364	-	-
Total des lignes de crédit de financement dédiées aux stocks (A+B)	54 491	54 491	-	-
Dépôts et cautions reçus	110	-	60	50
Intérêts courus sur emprunts	143	143	-	-
Sous total Dettes financières diverses	253	143	60	50
Total des dettes financières	76 185	59 032	14 698	2 455

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date de rédaction du présent rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise.

Risque de change

Néant, le Groupe effectuant l'intégralité de ses achats et ventes en euro.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif et est principalement concentré sur les créances clients.

Solvabilité des clients

Le Groupe est peu confronté à des problèmes de solvabilité clients l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement. Cette nécessité est appréciée au cas par cas. . Au titre de exercices clos le 31 décembre 2018, la variation nette de la provision s'est établie à -338 K€ représentant moins de 0,1% du chiffre d'affaires consolidé.

Délais de règlements clients

Le délai de règlement moyen accordés aux clients s'analyse au regard des spécificités des deux secteurs d'activité du Groupe.

Concernant la vente de véhicules particuliers, le délai moyen est inférieur à un mois. Il résulte d'un mix entre des ventes de voitures à particuliers acquittées soit au comptant, soit à crédit auquel cas le montant de la vente est perçu dans un délai de l'ordre d'une semaine, puis la vente de pièces détachées principalement à des mécaniciens réparateurs agréés auxquels des délais de l'ordre de 30 à 60 jours sont accordés et la vente de véhicules d'occasion à des professionnels bénéficiant d'un délai de paiement de l'ordre de 30 jours.

Concernant la vente de véhicules commerciaux, le délai moyen est de l'ordre de deux mois qu'il s'agisse de la vente de véhicules ou de services à destination de professionnels. Ce délai peut atteindre près de trois mois concernant les ventes au profit d'administrations ou services publics.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients

Le Groupe ne connaît aucune dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de client.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, la majorité des emprunts bancaires souscrits le sont à taux fixes. Les lignes de découverts bancaires sont rémunérées à taux fixe.

1.14 Prise de participation significatives ou prise de contrôle

Le tableau des filiales et participations au 31 /12 /2018 :

Sociétés	Adresses	Pourcentage d'intérêt au 31/12/17	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2018	Méthode de consolidation
Groupe Parot	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges			Société Mère
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Industrie	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Automotive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100%	100%	Intégration Globale
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100%	100%	Intégration Globale
Parot Premium Bordeaux	23 quai de Brienne 33000 Bordeaux	98,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	80%	95%	Intégration Globale
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	77,5%	77,5%	Intégration Globale
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé Zi Nord CD118 - 91420 Morangis	100%	100%	Intégration Globale
Parot Automotive Centre	109 rue André Dessaux - 45400 Fleury Les Aubrais	100%	100%	Intégration Globale
Parot Développement (Ex-Alfred Boos Développement)	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	-	100%	Intégration Globale
Parot Automotive Limoges (Ex-Automobiles Alfred Boos)	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	-	100%	Intégration Globale
Parot Aménagement commercial	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI 64	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCI 24/87	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCG 19	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	96,0%	96,0%	Intégration Globale
SCI 86	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCI Les Vignes	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	99,8%	99,8%	Intégration Globale
SCI de l'Isle	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI B2P	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI 33	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 16	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI La Rivière	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Bas roc	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Mulatet	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Nouguey	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 31	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Foirail	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Novital	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Héron	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 47	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Rue de Fieuzal	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Portes de Bordeaux	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Saint Douillard	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Corbeil	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Croix Boisselière	21 rue Daugère 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Immo Behra Nord	21 rue Daugère 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Immo Behra Sud	21 rue Daugère 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Immo Behra Bannier	21 rue Daugère 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Beric	21 rue Daugère 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale
SCI Glenn	21 rue Daugère 33520 Bruges	-	100,0%	Intégration Globale

Groupe Alfred Boos Développement :

Le 1er mai 2018, la Société PAROT AUTOMOTIVE Sud-Ouest, filiale à 100 % de Groupe PAROT s'est portée acquéreur des titres de la société Parot Développement (Ex-Alfred Boos Développement) et de Parot Auto Limoges (Ex- Automobile Alfred Boos), exploitante des concessions Ford de Limoges et de Saint-Junien en Haute-Vienne.

Le prix d'acquisition des titres de la société a été arrêté à la somme de 941 K€. Ce prix sera entériné par la signature d'un acte complémentaire au plus tard au cours du premier semestre 2019.

SCI des plaques Centre et Ile de France

La société Parot Aménagement Commercial a acquis le 31 décembre 2018 100% des titres des SCI associées aux sites des plaques Centre et Ile de France pour un montant de 10.1 M€. Cette opération a pour objectif de simplifier l'organigramme de détention et repositionner les SCI acquises par AV HOLDING lors de l'opération de croissance externe BEHRA (Plaques IDF et Centre) au sein du périmètre du Groupe Parot.

VO3000

Conformément au Pacte d'Associés signé le 13 mai 2016, Groupe Parot SA s'est portée acquéreuse de 916 actions détenues à part égale par Monsieur Olivier PEDRETTI et la SARL Olivier GUALA. La cession est intervenue le 27 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018 au prix provisoire de 750 K€. Les parties ont convenu à l'acte d'une révision du prix provisoire sur la base des comptes clos au 31

décembre 2018 arrêtés et certifiés par les commissaires aux comptes.

1.15 Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle

La répartition du capital social et des droits de vote de la Société est présentée ci-dessous étant rappelé qu'il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Nom prénom Raison sociale	Type d'actions	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de voix	% des voix
M. Axel Champeil	Actions nominatives à vote simple	100	0,002162596	100	0,001308032
M. Jean-Claude DUSSAUX	Actions nominatives à vote simple	50	0,001081298	50	0,000654016
M. Alain PAROT	Actions nominatives à vote double	50	0,001081298	100	0,001308032
Mme Liliane PAROT	Actions nominatives à vote double	20	0,000432519	40	0,000523213
M. Alexandre PAROT	Actions nominatives à vote double	10	0,00021626	20	0,000261606
Mme Virginie PAROT	Actions nominatives à vote double	10	0,00021626	20	0,000261606
SAS AV HOLDING	Actions nominatives à vote simple	38 600	65,89754658	38 600	79,7337369
	Actions nominatives à vote double	3 028 550		6 057 100	
Actionnaires au porteur - Flottant	Actions au porteur à vote simple	1 529 040	33,06695916	1 549 040	20,26194659
Contrat de liquidité - Auto-contrôle	<i>Actions détenues en auto-contrôle dans le cadre du contrat de liquidité - sans droit de vote</i>	27 642	0,59778481	NA	NA
	Total	4 624 072	99,56748079	7 645 070	100

(1) Société détenue par Alexandre Parot et Virginie Parot-Gauzignac à hauteur respective de 50,001 % et 49,999 % du capital et des droits de vote.

1.16 Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants

Il est rappelé les termes de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce qui prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital, le délai de trois ans étant repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 6 septembre 2016 ayant statué sur une augmentation de capital réservée aux salariés, il y aura donc lieu de proposer une nouvelle résolution en ce sens lors de la prochaine assemblée générale.

1.17 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI

Dividende (en €) Au titre de :	Exercice clos le 31 déc 2017	Exercice clos le 31 déc 2016	Exercice clos le 31 déc 2015
Global	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €(**)
Dividende /action	0,00 €	0,00 €	1,32 €
Dividende/action ajusté (*)	0,00 €	0,00 €	0,13 €
Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	0,00 €	0,00 €	11,88 €

(*) Ajusté de la division du nominal par 10 décidée par l'assemblée générale du 6 septembre 2016

(**) Versement intervenu au cours de l'année 2016

1.18 Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice

Néant

1.19 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	12	8	5	100	125
Montant total des factures concernées (TTC)	6 673€	-18 621€	-24 543€	1 131€	-35 360€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	<i>NON APPLICABLE</i>				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	<i>NEANT</i>				
Montant total des factures exclues	<i>NEANT</i>				
© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	LME : 60 jours net date de facture				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	24	3	2	87	116
Montant total des factures concernées (TTC)	46 176€	2 198€	6 559€	-473 084€	-418 151€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues	NEANT				
© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	LME : 60 jours net date de facture				

1.20 Déclaration de Performance Extra Financière : conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La mise en œuvre de la démarche sociale et environnementale dans l'entreprise s'appuie sur un ensemble structuré de normes et de référentiels sectoriels :

Responsabilité sociétale : Iso 26000 (non certifiable). Le Groupe veille à ce que sa démarche de développement durable intègre les principales lignes directrices de la norme.

Reporting Développement Durable : Les lignes directrices de la Global Reporting Initiative sont utilisées pour la déclaration de performance extra-financière du groupe qui regroupe toutes les filiales.

1.201 INFORMATIONS SOCIALES

1) Politique des ressources humaines

Pleinement conscients du lien étroit existant entre enjeux sociaux, environnementaux savoir-faire, qualité des prestations et résultats, Alexandre et Virginie PAROT ont placé les Hommes au cœur de leur réussite. Entreprise familiale depuis 1978, le Groupe PAROT est attaché aux valeurs humaines et aux collaborateurs qui le composent, car ils sont sa première force et sont les clés de son succès.

Impulsée et portée par la Présidence et la Direction Générale, la politique Ressources Humaines du Groupe Parot attache une attention toute particulière à :

- L'Intégration des nouveaux collaborateurs,
- L'Amélioration du bien-être au travail,
- La diversité d'emploi et des recrutements
- Le Développement des compétences à travers la formation, les promotions internes et l'évolution professionnelle,
- L'équité et l'égalité des chances

Nous nous attachons à promouvoir et à faire respecter les trois valeurs primordiales à toutes bonnes relations professionnelles au sein du Groupe, à savoir : le respect et la bienveillance, le goût du challenge en équipe et la confiance.

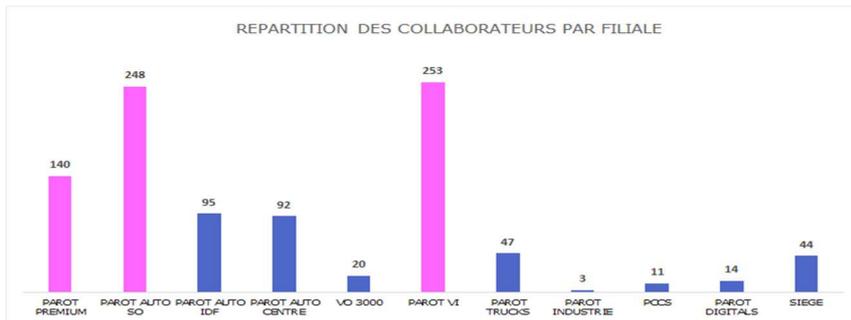
2) Emploi

a) Evolution des effectifs du Groupe sur 5 ans

Porté notamment par une politique de croissance externe soutenue, le Groupe PAROT s'est fortement développé en 5 ans et compte, à fin 2018, 967 collaborateurs répartis au sein de 13 filiales, 39 établissements et de son siège.



La croissance des effectifs a été particulièrement importante depuis 2015, ceci étant lié d'une part à la croissance externe (intégration de l'ex société BEHRA en novembre 2016, l'ex société Brienne en 2017, puis l'ex société HOLFI et BOOS en 2018) et, d'autre part, aux recrutements au sein des filiales historiques toujours en développement.



b) Répartition des salariés

→ Par sexe

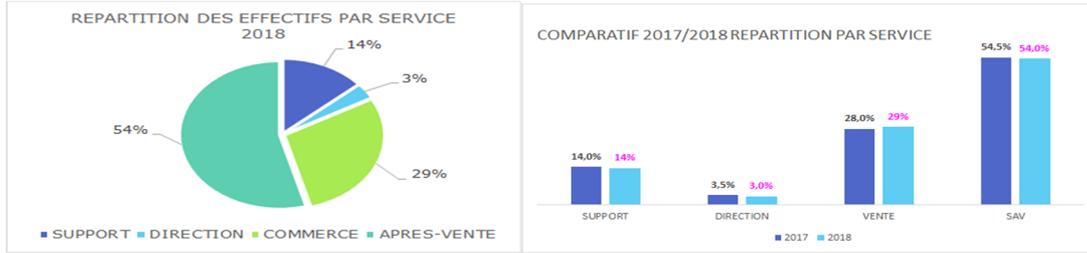
En 2018, 24% des collaborateurs du Groupe sont des femmes, ce qui, malgré une baisse d'un point, est relativement stable par rapport à l'année précédente.



→ Par services

L'après-vente représente le service où la part la plus importante de nos effectifs est concentrée (54%), puis, vient le commerce pour 29%.

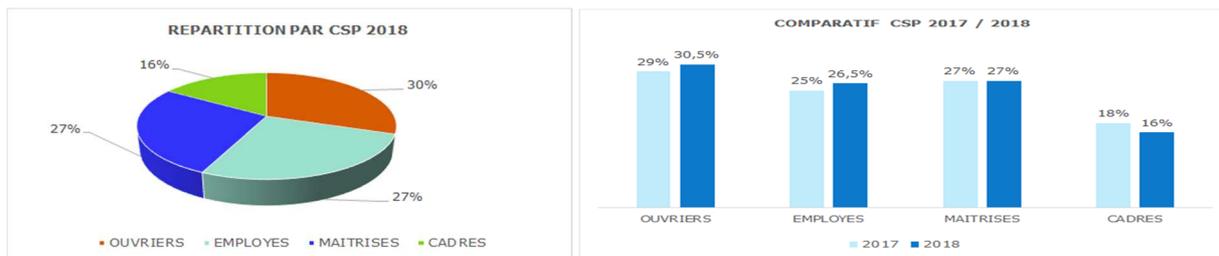
Les services supports (comprenant les collaborateurs supports du siège social mais aussi ceux présents au sein des filiales) représentent 14% des effectifs totaux.



Malgré la croissance des effectifs, la “photographie” de la répartition des effectifs par service est quasiment identique sur 2 ans : le SAV et les services supports se maintiennent, le commerce augmente d’un point.

→ *Par catégories socio-professionnelles*

Les catégories Ouvriers (regroupant en forte majorité nos mécaniciens) et Employés (regroupant les collaborateurs du magasin, de l’administratif et de la vente) représentent 54% de nos effectifs (versus 55% en 2017) tandis que les maîtrises et cadres (représentant les managers de services et certains collaborateurs ayant une expertise dans leur activité) atteignent les 46%. La répartition est plutôt bien équilibrée.



→ *Géographique :*

80.5% des collaborateurs sont basés, historiquement, dans le sud-Ouest de la France, mais la croissance du Groupe PAROT sur l’ensemble du territoire modifie la répartition des effectifs. En 2016 avec le rachat de l’ex Groupe BEHRA, le Groupe s’est implanté en région parisienne pour la 1ère fois. En juillet 2017, le Groupe a renforcé sa présence sur la région bordelaise en rachetant la concession BMW ex Brienne. Puis, en 2018, présence renforcée sur la région Centre et le Limousin.

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES COLLABORATEURS :

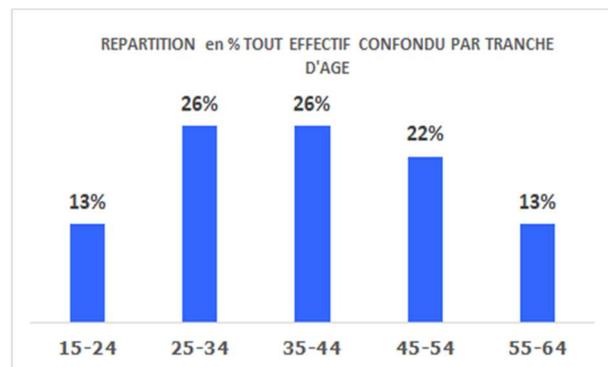
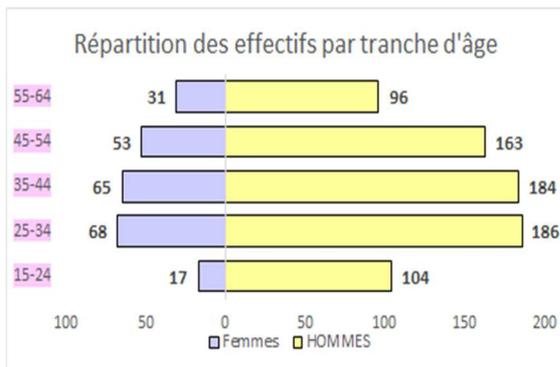
GRAND OUEST	779	80.5%
CENTRE	92	9.5%
ILE DE FRANCE	96	10%



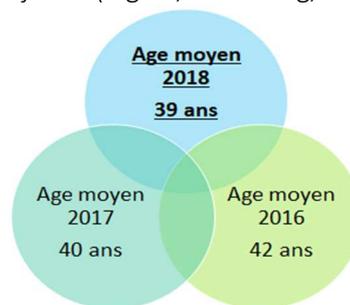
→ *Par âge :*

Plus de 74% des effectifs du Groupe PAROT (vs 2017 : 75%), toutes filiales confondues et quel que soit le sexe, se trouvent dans la tranche d'âge des 25 ans à 55 ans, comme l'indiquent le tableau et les graphiques ci-dessous. Il y a une régularité dans la répartition des effectifs sur les 3 tranches d'âge intermédiaires, ce qui permet d'assurer un équilibre intergénérationnel, une bonne transmission des savoirs et assoit la pérennité de l'entreprise.

AGE PAR TRANCHE	FEMMES	HOMMES
15-24	17	104
25-34	68	186
35-44	65	184
45-54	53	163
55-64	31	96



L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39 ans en 2018 et baisse depuis 3 ans, notamment par l'intégration de nombreux alternants dans les métiers techniques, et de certains services qui, par essence, touche des collaborateurs plus jeune (digital, marketing, communication, vente).



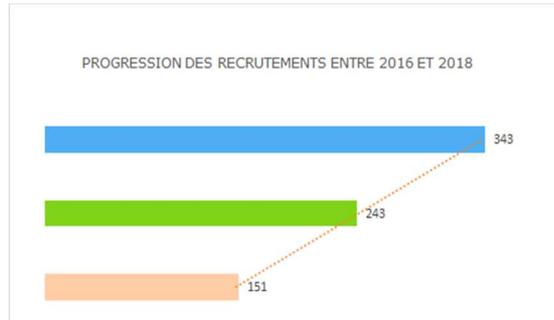
c) Embauches et départs

→ *Embauche :*

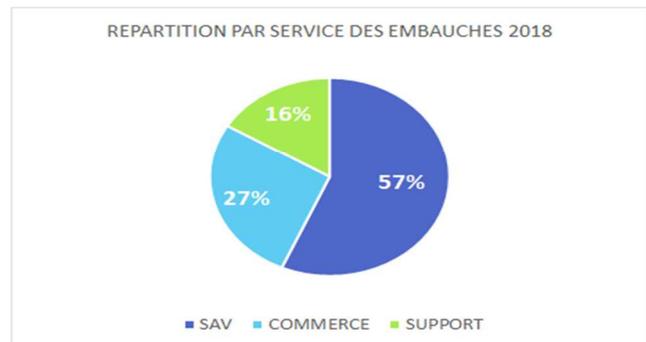
Tous types de contrats confondus, nous avons effectué 343 recrutements en 2018 sur l'ensemble de nos filiales. Il s'agit d'une forte augmentation des recrutements par rapport aux deux dernières années, liée au turn over naturel, au développement de nos activités digitales et historiques et au renforcement des équipes des filiales nouvellement acquises.

Comme chaque année, la plus grande difficulté pour notre service recrutement est d'attirer les métiers techniques (mécaniciens, carrossiers ou électriciens), notamment au sein de la division Véhicules industriels.

Ces métiers sont en tensions (manque d'attrait de la profession chez les jeunes) avec une forte concurrence entre sociétés de même secteur. Ce sont des métiers difficiles à fidéliser notamment dans les plus jeunes générations.

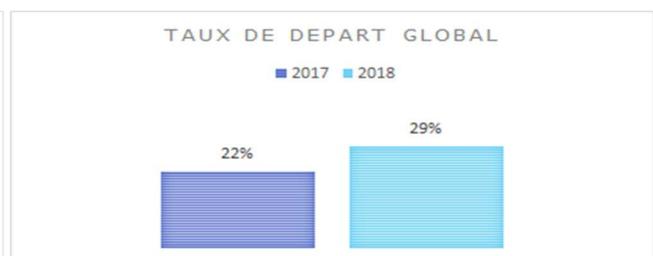
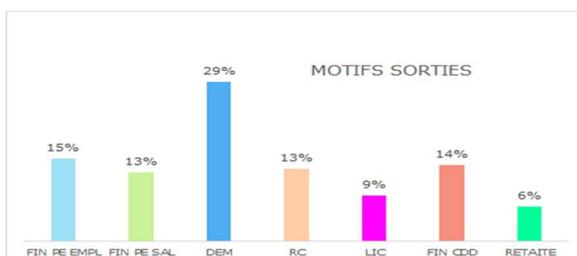


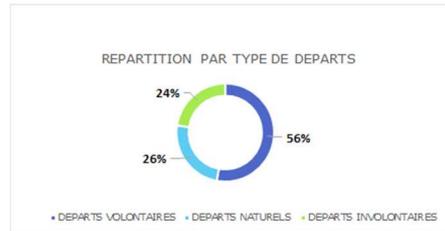
Afin de fidéliser nos collaborateurs, 78% de nos recrutements se font en CDI et nous développons l'alternance pour assurer l'avenir des emplois notamment dans nos ateliers.



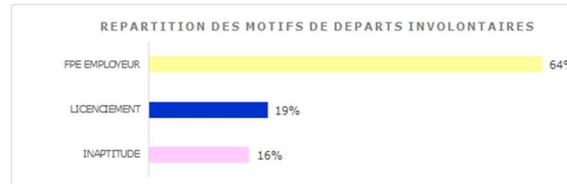
→ **Départs :**

Nous avons comptabilisé 282 départs de collaborateurs en 2018, contre 172 en 2017, répartis selon les motifs de sorties suivants :

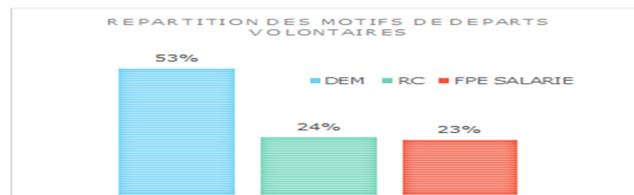




Le taux de départs involontaires pour le salarié (nombre de licenciements + nombre de fin de période d’essai employeur / nombre total de sorties hors cdd) qui était de 36% en 2017 est retombé à 24% en 2018.



Comme tous les ans, ce sont les fins de période d’essai employeur qui sont les plus importantes mais qui s’expliquent par les difficultés de recrutements relatives aux métiers techniques, qui nous poussent à tester des candidats dont nous savons, bien souvent à l’avance, qu’ils ne correspondront pas forcément à nos attentes en terme de savoir-faire. Mais notre volonté de ne pas passer à côté de profils qui peuvent être évolutifs, avec accompagnement éventuel (formations, tutorat..), nous pousse à recruter tout candidat potentiel.



Les démissions représentent la plus grande part des départs de collaborateurs. Ces démissions, là encore, sont liées aux métiers techniques qui sont en tension, et pour lesquels les concurrents se livrent une lutte acharnée de débauchage. Ce sont des profils, notamment chez les jeunes, difficiles à fidéliser et une “guerre” du plus offrant rend quelques fois difficiles les négociations pour conserver nos collaborateurs.



→ **Turn Over :**

	2017	2018
ENTREES	243	343
SORTIES	174	282
TURN OVER (entrées+sorties/2) / effectif global *100)	26%	32%



d) Evolution et rémunération

Notre Groupe place sa politique de rémunération au service de sa compétitivité : attirer les talents, retenir et surtout motiver ses collaborateurs en activité, sont autant d'éléments moteurs nous permettant d'atteindre efficacement nos objectifs stratégiques RH : diminution du turnover, développement personnel, motivation des collaborateurs, gestion des talents.

Ainsi, chaque filiale du Groupe est engagée dans cette stratégie, et reste responsable de la déclinaison de sa politique de rémunération, dans le cadre de valeurs communes insufflées par sa société mère. Au fil de la croissance externe, les filiales nouvellement intégrées peuvent avoir des modes de rémunérations variables ou avantages associés différents des filiales plus historiques; le Groupe s'attache alors à préserver ces rémunérations dans un premier temps, puis à tendre vers une harmonisation au fil des années, toujours avec l'objectif prioritaire pour la filiale de retrouver de la rentabilité avant d'engager une réflexion sur les modalités de redistribution aux collaborateurs.

Nos rémunérations peuvent prendre différentes formes en fonction des catégories socio-professionnelles des collaborateurs et des spécificités de chaque entité. Nous essayons de tendre vers une harmonisation de nos pratiques et veillons à ce que la rémunération globale soit attractive, avec, selon les catégories de personnel, une partie fixe (déterminée selon les pratiques du secteur et de la convention collective), éventuellement une partie variable liée à la performance individuelle mais aussi collective des collaborateurs.

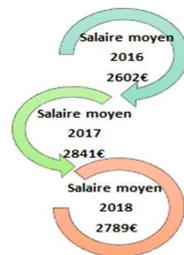


Le suivi de l'évolution des masses salariales est au cœur également des stratégies de développement du Groupe et permet de s'assurer de la maîtrise des coûts sociaux afin de piloter efficacement l'arbitrage entre : parvenir à motiver nos collaborateurs et faire en sorte que le poids de la masse salariale du Groupe soit conforme à notre secteur d'activité. Cela doit nous permettre de prospérer et d'assurer les emplois de demain.

Evolution masse salariale sur 3 ans



La masse salariale augmente chaque année, au rythme de la croissance et du développement du Groupe, avec une maîtrise du salaire moyen mensuel brut :



L'évolution interne est encouragée par la mobilité au sein du Groupe, et la montée en compétences de nos collaborateurs. Bon nombre de nos Directeurs et Managers sont issus de nos propres effectifs que nous avons pu faire monter en compétences grâce à des programmes de formations personnalisés et adaptés.

En 2018, le Groupe a lancé un diagnostic GPEC avec pour objectif d'anticiper les évolutions d'organisation, de repérer, mobiliser et développer les compétences individuelles et collectives, d'anticiper les risques de sur/sous effectif, d'organiser et optimiser la gestion des ressources humaines (pyramide des âges, transfert de compétences...), de favoriser la mobilité interne et fidéliser le personnel, mieux détecter les talents et les fidéliser, améliorer l'employabilité des collaborateurs.

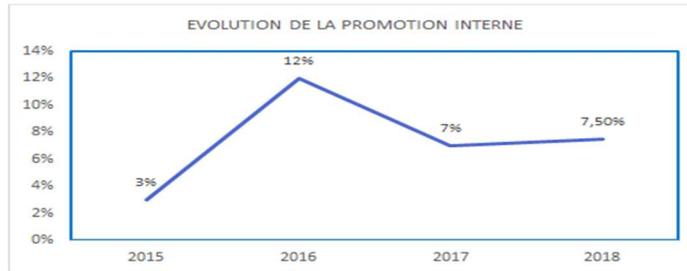
La promotion interne est valorisée avec l'identification des profils évolutifs et la mise en place de plans d'accompagnements et de formations nécessaires à la réalisation de cette promotion.

Nos collaborateurs sont informés des postes à pourvoir au sein de toutes les filiales du Groupe par le biais d'une information mensuelle : le « PAROT Job Opportunities ».

Cette information permet à chacun des collaborateurs de pouvoir se positionner en interne sur un emploi, une région, une marque qui l'intéresse.

Nous favorisons également la cooptation en versant une prime aux collaborateurs qui nous proposent des candidats qui sont retenus après entretien; ce dispositif de cooptation est rappelé dans les JO PAROT.

Des exemples de mobilités internes réussies sont mis en avant dans nos newsletters trimestrielles par le biais d'interview réalisées auprès des collaborateurs concernés. Nous veillons toujours à assurer un équilibre entre la promotion interne et l'intégration de nouveaux talents au sein de notre Groupe.



Taux de promotion : nombre de promotions réalisées / nombre embauche en cdi *100

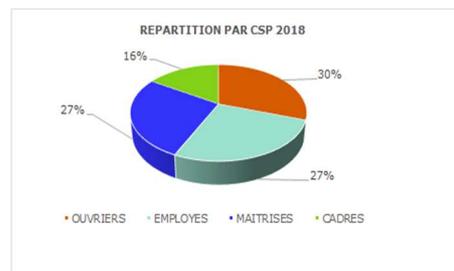
3) Organisation du travail

a) Organisation du temps de travail

L'ouverture de nos concessions et garages ne sont pas les mêmes en fonction de leur taille et des régions d'implantation. Néanmoins, nos collaborateurs Ouvriers, Employés et/ou Maîtrises suivent l'horaire collectif de l'entreprise et sont soumis à l'horaire légal hebdomadaire fixé à 35h. Ils peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires rémunérées ou récupérées selon le taux légal en vigueur et bénéficient également, le cas échéant, de journées de « RTT ». Ces heures supplémentaires doivent être effectuées à la demande de la Direction.

Les Cadres et/ou Maîtrises peuvent être en forfait de 218 jours annuels et bénéficient également de journées de RTT dont le nombre varie chaque année et calculé comme suit : 365j annuels - week-end et jours fériés - nombre de jours de congés = à un nombre de jours dont la différence avec les 218j nous donnera le nombre de jours de RTT pour l'année. Environ 60% de nos effectifs sont soumis à horaire collectif hebdomadaire, les 40% autres étant au forfait jours.

La répartition par catégorie socio-professionnelle s'établit comme suit :



b) Absentéisme

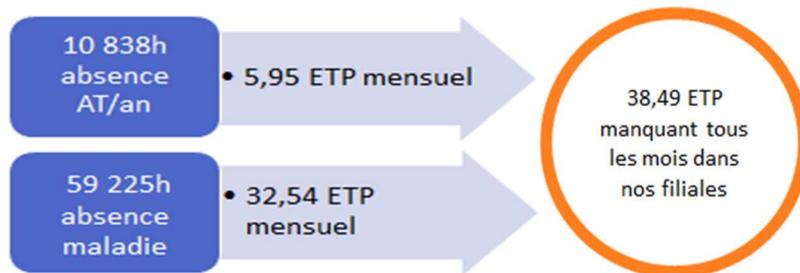
L'absentéisme au sein de nos filiales ne nous laisse pas indifférent car il est source de bon nombre de dysfonctionnements (retards dans le travail, mauvaise qualité de service au client, remplacement difficile ou peu pertinent pour les métiers techniques et source de stress pour les équipes). L'absentéisme a un impact fort sur notre activité.

Les règles à respecter en cas d'absentéisme (obligation de transmettre un justificatif sous 48h et la prévenance immédiate, dans la mesure du possible de son arrêt à son supérieur hiérarchique) sont également rappelées chaque année par une note d'information et sont notées dans le contrat de travail. A chaque arrêt de longue durée (plus d'un mois) nous recevons le collaborateur pour favoriser sa réinsertion au sein de son service et une visite médicale de reprise du travail est organisée avec la médecine du travail (selon la durée de l'arrêt et les dispositions légales en vigueur).

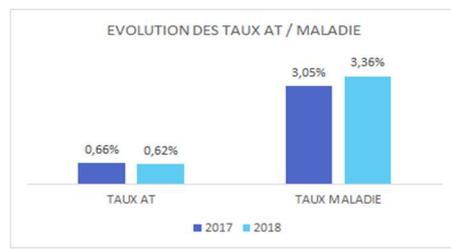
Le service QSE du Groupe met en œuvre des actions de préventions régulières auprès des équipes terrain et analyse les accidents du travail pour y apporter des actions correctives. Le Groupe favorise également, dans certains cas, les incitations financières à la présence avec des primes sur objectifs liées à la productivité permettant, dans certains cas, de réduire les absences ponctuelles. L'étude de notre absentéisme laisse apparaître un taux d'absentéisme global à 3.98%, ce qui nous place en dessous des taux nationaux classiques qui se situaient, pour l'année 2017 à 4.72% (avec des disparités entre secteurs). Pour l'année 2018, l'absence moyenne en nombre de jours par collaborateurs a été de : 10.35 jours versus 9.65j, comme l'indiquent les graphes ci-dessous :



*Taux absentéisme global = nombre total heures absence / nombre théorique d'heures à effectuer *100*



ETP = équivalent temps plein



4) Relations sociales

a) Organisation du dialogue social

Toutes les filiales du Groupe PAROT dont l'effectif nécessite la présence d'institutions représentatives du personnel ont des Comités sociaux et économiques élus.

Les relations avec nos IRP sont apaisées et courtoises et nous favorisons le dialogue et les échanges qui sont constructifs. Lors de nos réunions, nous discutons des préoccupations majeures de nos collaborateurs dans leurs établissements ou filiales et apportons toujours des réponses et des propositions de solutions. Nous y débattons de tous types de sujets car la Direction Générale ou Opérationnelle des filiales ne pratiquent jamais « la langue de bois » ; peuvent ainsi être abordés toutes thématiques relatives à la rémunération (négociations annuelles), aux évolutions sociales, aux conditions de santé et sécurité ou tout autre sujet proposé dans l'ordre du jour remis par nos IRP 4 jours avant la tenue de la réunion. Lors de nos réunions, nous partageons également les informations concernant l'entreprise, les orientations stratégiques du Groupe, les chiffres clés de la filiale et plus généralement du Groupe. Les valeurs familiales du Groupe PAROT étant fortes et affichées, le dialogue social avec nos IRP est privilégié et pose les bases de la cohésion sociale.

Les syndicats ne sont pas présents au sein de notre Groupe et il est à noter l'absence à ce jour de conflits sociaux ou de grève. La majorité des accords applicables au sein du Groupe sont ceux négociés par la branche (assez active dans notre secteur de l'automobile) en matière notamment de temps de travail ou rémunération.

Des événements sociaux sur toutes nos filiales maintiennent une cohésion sociale des équipes (réunions de services avec communication des résultats autour d'évènements conviviaux : galettes des rois, barbecues, Noël avec les familles, événements sportifs en faveur d'association, conventions par activité).

Notre Président organise des déjeuners trimestriels, avec une dizaine de salariés de toutes nos filiales ; cette proximité permet aux collaborateurs de rencontrer, en toute convivialité, les équipes supports du siège et de bien appréhender la vision et les valeurs du Groupe Parot. C'est un moment propice aux échanges.

Nous favorisons aussi la communication interne. Elle permet d'informer les salariés sur les évolutions de l'entreprise, afin qu'ils se sentent intégrés. Un salarié informé est un collaborateur satisfait, motivé et attaché à son entreprise. Nous la développons à travers différents outils :

- newsletters trimestrielles,
- diffusion des bonnes pratiques commerciales ("bip"),
- réseau social collaboratif (Parot inside),
- affichages divers et mails de communication adressés à tous (vœux de fin d'année par le biais d'une vidéo, information sur les nouvelles intégrations...)
- communication via les bulletins de paie sur des thématiques RH (CPA, 1% logement, Apasca)

Notre mode de communication évolue avec la croissance du Groupe.

b) Bilan des accords collectifs

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, la majorité des accords applicables au sein du Groupe sont ceux négociés par la branche (assez active dans notre secteur de l'automobile) en matière notamment de temps de travail ou rémunération. Nous avons signé avec nos IRP un accord égalité Hommes/Femmes, un accord sur le reversement de la Participation et sur les contrats de génération. Une

étude interne sur la pénibilité a été menée courant 2017 nous permettant de nous rassurer quant au dispositif à mener (voir détail du résultat de cette enquête en page 27), les documents uniques sont rédigés (ils ont été soumis au CHSCT et à la médecine du travail) et mis à jour chaque année avec les plans d'actions à mener et les risques psycho-sociaux en font partie intégrante.

Sur certains de nos sites, la médecine du travail participe à nos réunions CSE et c'est ainsi que nous avons pu mettre en œuvre des plans de sensibilisation à la santé et sécurité des collaborateurs et organiser différentes interventions de l'infirmière du travail pour effectuer, notamment, des études sur le bruit en atelier ou mettre en place des campagnes de prélèvements pour s'assurer que nos collaborateurs mécaniciens ne sont pas concernés par les risques liés aux hydrocarbures aromatiques polycycliques.

5) Santé et Sécurité

a) Les conditions de santé et de sécurité au travail

Pour le bien-être de tous, le groupe Parot continue son engagement dans une démarche proactive visant à préserver la santé et la sécurité des collaborateurs.

Les actions en matière santé et sécurité du groupe Parot sont validées annuellement par le comité de direction et sont mises en place par le service Qualité-Sécurité-Environnement.

La politique santé et sécurité du groupe Parot repose ainsi autour de plusieurs axes :

- L'analyse des risques
- La prévention des risques
- L'organisation des premiers secours

▪ L'analyse des risques

Afin d'analyser les risques professionnels au sein des sites, le groupe Parot s'appuie sur différents éléments :

- La mise à jour annuelle des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER).
- Les accidents du travail
- Les rapports de contrôle des équipements
- La veille réglementaire
- Les remontées terrains
- Les études

➤ Les DUER

En 2018, la mise à jour annuelle obligatoire a été effectuée sur l'ensemble des sites du groupe Parot. Ce document unique est consultable par l'ensemble des collaborateurs.

➤ Les accidents du travail

Indicateurs du Groupe Parot des années 2018 et 2017 :



*Indice de fréquence : nombre d'accident du travail avec arrêt pour 1000 salariés soit :

$$\text{Indice de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'AT avec arrêt} \times 1000}{\text{Nombre de salariés}}$$

*Taux de fréquence : degré d'exposition des salariés au risque soit :

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'AT avec arrêt} \times 1000000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

*Taux de gravité : gravité des accidents en fonction de la durée de l'accident de travail soit :

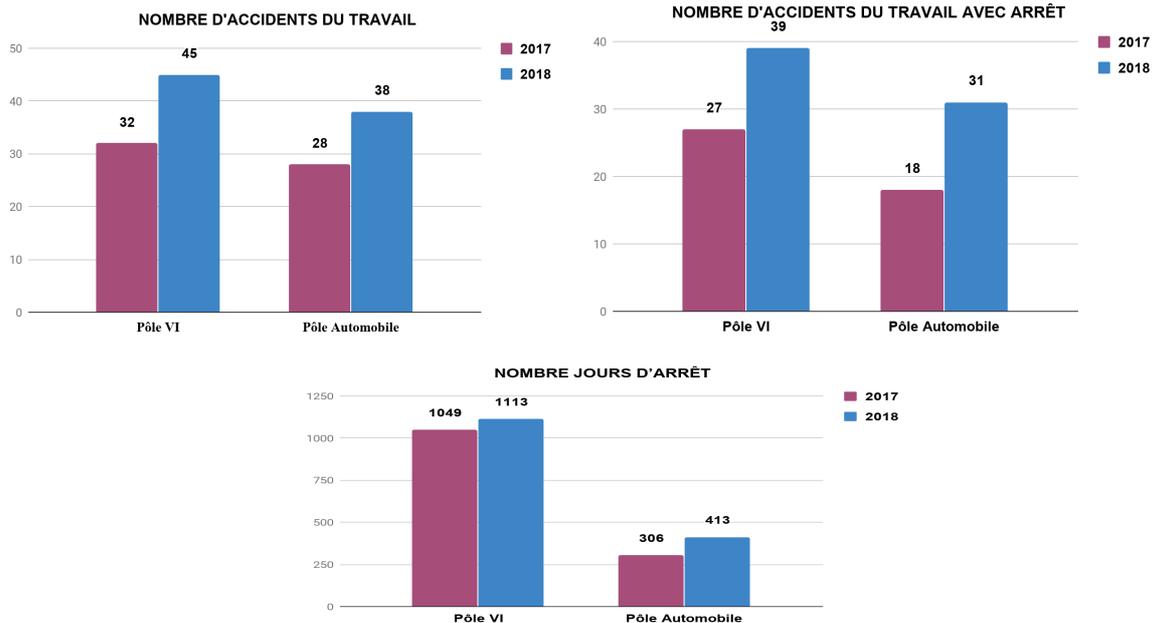
$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de journées d'incapacité temporaire} \times 1000}{\text{Nombre de salariés}}$$

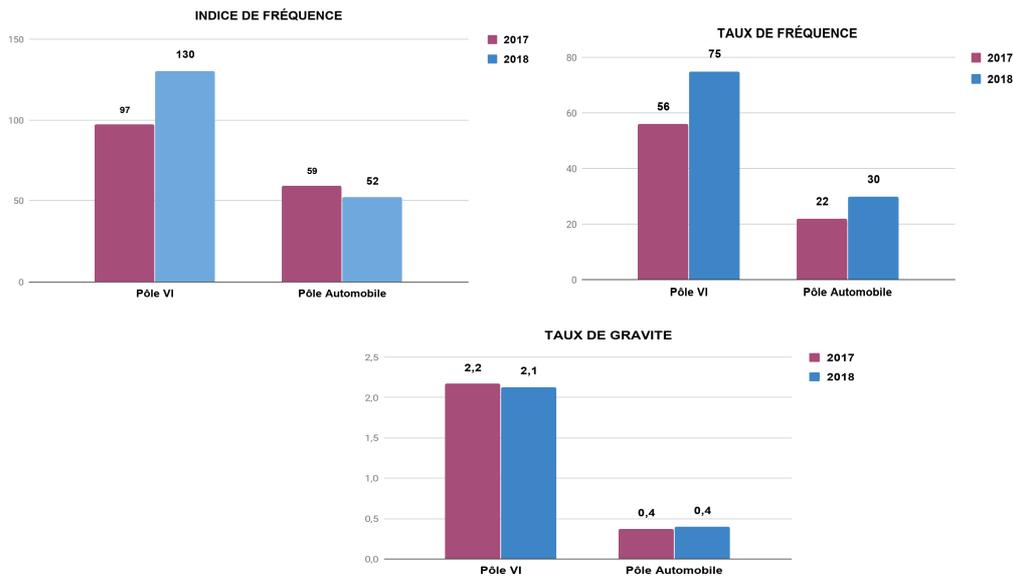
En 2018, le Groupe Parot a connu une évolution de 40% de ces accidents du travail et une hausse de plus de 14% du nombre de jours d'arrêt. Cependant, il faut prendre en compte l'effectif total du Groupe qui a également évolué de presque 23% en un an : comparer ces données n'est donc pas significatif.

Néanmoins la comparaison de l'indice de fréquence, du taux de fréquence et du taux de gravité permettent de mesurer l'évolution du Groupe Parot en terme de sécurité au travail.

L'indice de fréquence et le taux de fréquence ont connu une évolution de plus de 30% en 1 an alors que le taux de gravité présente une baisse de 4%. Le Groupe Parot a donc eu plus d'accidents en 2018 par rapport à 2017 mais ces accidents se sont révélés moins graves.

Indicateurs par pôle :





Tout comme l'ensemble du Groupe, le pôle véhicule industriel (VI) a connu en 2018 une hausse de plus de 30% de l'indice de fréquence et du taux de fréquence mais une baisse du taux de gravité d'environ 4%.

Le pôle véhicule particulier (VP) enregistre pour l'année 2018 une hausse de 72% du nombre d'accident du travail avec arrêt, une baisse de 11% de l'indice de fréquence et un taux de gravité relativement stable par rapport à 2017. À savoir que l'augmentation de l'effectif du groupe Parot provient essentiellement des collaborateurs du pôle VP avec l'acquisition de nouvelles concessions automobiles. Rapporté au nombre de collaborateur, le pôle véhicule particulier a donc connu une baisse des accidents de travail.

- Les rapports de contrôle des équipements

Périodiquement le groupe Parot fait appel à des organismes agréé ou des entreprises compétentes pour la vérification périodique des équipements suivants :

- Les installations électriques
- Les installations de gaz
- Les appareils de levage
- Les cuves de compresseur
- Les cabines de peinture
- Les portes automatiques et semi-automatiques
- Les équipements de protection incendie : extincteurs, BAES, système de désenfumage, alarmes.

En 2018, c'est plus **2660 équipements** qui ont été contrôlés au sein du Groupe Parot.

- La veille réglementaire

Le service qualité, sécurité, environnement assure la mise à jour de la veille réglementaire en termes de sécurité et environnement du groupe Parot. L'adhésion du groupe au CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) permet d'être informé en temps réel des nouveautés réglementaires.

- Les remontées terrains

Le groupe Parot est à l'écoute de ses collaborateurs et met tout en œuvre pour préserver leur santé et leur sécurité.

- **La prévention des risques**

L'analyse des risques permet d'identifier les besoins du groupe Parot en termes de santé et sécurité au travail.

En 2018, plusieurs actions ont été menées afin de prévenir les risques :

- La formation à la conduite des chariots automoteurs : **43 personnes** ont été formées en 2018 et des autorisations de conduite ont été délivrées. Ainsi c'est plus de **100 personnes** qui sont actuellement formées à la conduite des chariots automoteurs au sein du Groupe Parot. En 2019, des sessions supplémentaires seront organisées afin de former les nouveaux entrants principalement.
- La conformité des équipements représente un réel enjeu au sein du groupe Parot avec pour objectif 100% d'équipements conformes. Pour 2019, le groupe Parot va continuer à gagner en réactivité notamment pour la mise en conformité des appareils de levage : équipements majoritaires au sein du groupe.
- Les interventions sur les batteries comprises entre 180Ah et 275 Ah nécessitent une habilitation électrique spécifique : nos concessions poids-lourds sont donc concernées. En 2018, le groupe Parot a formé **10 dépanneurs** du pôle véhicules industriels. Une 2e session de formation aura lieu en 2019.
- La prévention du risque incendie : le groupe Parot suit rigoureusement la conformité des équipements de protection incendie avec des vérifications annuelles et le renouvellement du matériel si besoin. En 2018, **74 personnes** ont été formées à la manipulation des extincteurs soit 10% des collaborateurs. Cette formation sera déployée en 2019 afin d'augmenter le nombre de collaborateurs formés.

Tout au long de l'année 2018, le service QSE du Groupe Parot a participé à la mise en place des points de rassemblements : **100% de nos sites** sont ainsi équipés. L'année 2019 sera donc marquée par la mise en place de formation "Evacuation Incendie".

- **L'organisation des premiers secours**

- Les Sauveteurs Secouristes du Travail :

En 2018, **11 nouveaux** Sauveteurs Secouristes du Travail ont été formés et **3 collaborateurs** ont renouvelés leurs attestations.

Ainsi, le Groupe Parot compte actuellement **48 Sauveteurs Secouriste du Travail**.

Pour l'année 2019, nous continuerons à réaliser les formations initiales pour les sites ne répondant pas à l'objectif et aux recyclages des personnes dont les attestations arrivent à échéance.

6) Intégration et développement des compétences

a) Recrutement

Notre politique de recrutement engage notre Groupe à respecter et à agir en conformité avec les lois et règlements suivants :

- les Chartes des droits et libertés de la personne ;
- la Loi sur les normes du travail, le Code du Travail,
- la Loi sur la santé et sécurité au travail,
- la Loi sur l'égalité en matière d'emploi et les non discriminations,
- la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

En respectant ces grands principes, nous assurons la Rédaction et diffusion des offres d'emploi, l'identification et la qualification des candidats, la réalisation des entretiens téléphoniques et physiques. Nous pouvons également être amenés à faire appel à des partenaires pour la réalisation d'assessments ou pour effectuer de "la chasse" lors du recrutement de certains profils de Direction ou très techniques.

Le Groupe développe ses relations avec les Ecoles et CFA en se faisant connaître auprès du corps professoral et nous participation aux forums des écoles, à des job dating et aux salons de recrutement en lien avec notre activité. Nous avons également en local des partenariats avec des agences d'intérim qui nous aident dans le recrutement des profils techniques qui sont des métiers pénuriques.

Notre site internet comporte un onglet carrière permettant de diffuser nos offres d'emploi et de recevoir les candidatures, et nous avons signé un contrat de partenariat en 2018 avec Régions Job reconnu pour être parmi les 1er sites privés d'emploi en France. Nous nous appuyons également sur les partenaires classiques : pôle emploi, APEC par exemple. Nos annonces sont diffusées sur les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn, Viadeo). Nous avons une "page entreprise" sur les sites partenaires sur laquelle nous soignons la présentation du Groupe afin d'attirer les talents à nous.

Un film corporate et un film RH ont été réalisés afin d'assurer la promotion du Groupe lors des forums mais aussi sur les réseaux sociaux (facebook, LinkedIn, viadeo...etc).

Le Groupe PAROT étant un employeur actif sur tous les types de profils et sur toutes ses régions d'implantation, notre chargée de recrutement prend en charge tout le process, le sécurise et permet de répondre aux demandes des opérationnels avec réactivité et professionnalisme.

b) Intégration

Parce que ce n'est pas au nouvel arrivant de savoir intégrer l'entreprise mais à l'entreprise de savoir intégrer son expérience, nous avons mis en place un process visant à réunir toutes les conditions favorables pour renforcer sa motivation, lui permettre de s'approprier rapidement son poste et de trouver sa place au sein de notre Groupe.

Afin de faciliter la prise de poste du nouvel arrivant, nous imaginons pour lui un parcours d'intégration en identifiant le « parrain » en charge de son accueil et prévoyons les moments d'échanges avec les collaborateurs clés avec lesquels il sera amené à travailler; nous lui remettons un Kit de bienvenue (goodies, newsletter de l'année, organigramme..), notre livret d'accueil et de sécurité, lui remettons tout le matériel nécessaire à sa bonne intégration, effectuons avec lui une visite de l'entreprise et diffusons une note de bienvenue et d'information à l'ensemble des collaborateurs.

Des points réguliers sont effectués avec le nouvel arrivant pour répondre à ses questions éventuelles et un échange autour d'un rapport d'étonnement se tient un mois après son arrivée.

c) Développement individuel des collaborateurs

Notre Groupe est engagé dans une démarche de gestion des compétences depuis plusieurs années car notre volonté et objectif est de mieux anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques.

La formation est donc au cœur de nos priorités car nos salariés sont les piliers de nos activités et de notre entreprise. Elle représente un outil essentiel à leur développement. Il est à noter également que les constructeurs nous demandent d'assurer les formations techniques et commerciales de nos collaborateurs afin que ceux-ci soient toujours au fait des dernières évolutions techniques des véhicules que nous commercialisons et que nous réparons. Une grande majorité de notre plan de formation annuel est dédiée aux formations constructeurs.

Nous identifions les besoins en formation, établissons un bilan des ressources internes, identifions les populations cibles et les formations correspondantes.

Nos formations peuvent être certifiantes, et nous proposons notamment :

- des masters automobiles pour les techniciens automobiles et VI,
- des certifications en droit des sociétés et en droit du travail pour nos juristes et nos RH
- des MBA pour nos Dirigeants et Cadres à potentiels.
- des CQP Vendeurs Automobiles pour développer nos forces commerciales
- nous favorisons également l'apprentissage au sein de nos ateliers et accompagnons nos apprentis avec des tuteurs volontaires et identifiés

L'ensemble de nos collaborateurs est associé à notre démarche et vivement encouragé à se former et évoluer. Les formations engagées répondent à nos différents besoins métiers et sont porteuses de nos valeurs et tiennent compte du développement personnel de nos collaborateurs et de leur employabilité.

Comme indiqué dans le paragraphe 2b, le Groupe a réalisé un diagnostic GPEC visant plusieurs objectifs en matière de développement individuel afin de repérer, mobiliser et développer les compétences individuelles et collectives, favoriser la mobilité interne et fidéliser le personnel, mieux détecter les talents et les fidéliser, renforcer les compétences de ses collaborateurs en fonction des évolutions de leur métier, améliorer l'employabilité des collaborateurs

Nous mettrons également en place une formation spécifique pour nos tuteurs en entreprise dans le cadre du dispositif dispensé par l'ANFA « la Charte Entreprise Formatrice » : nous sommes en discussion de prise en charge pour une mise en place en 2019 : il nous paraît indispensable de former les jeunes à nos métiers techniques ou commerciaux pour assurer l'avenir de nos ateliers notamment : que ces jeunes soient accueillis et accompagnés par des tuteurs formés nous paraît aujourd'hui indispensable.

d) Nombre total d'heures de formation

Nos plans de formation sont établis selon plusieurs critères :

- la stratégie et le développement économique du Groupe,
- les développements attendus par les constructeurs,
- l'évolution du marché,
- les besoins en formation exprimés par nos collaborateurs

Le recueil des besoins en formation exprimés par nos collaborateurs se fait, notamment, au travers des entretiens professionnels : bilan du parcours professionnel du salarié avant et depuis son entrée dans l'entreprise, identification des besoins de l'entreprise et des aspirations et compétences du salarié, perspectives d'évolution professionnelle...

Nous insistons auprès des Managers pour tenir ces entretiens qui permettent d'accompagner les salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion et identifier les besoins de formation.

Nous nous sommes dotés, courant 2018, d'un SIRH en cours de déploiement, nous permettant l'intégration d'un module entretien individuel et professionnel ainsi qu'un module formation afin d'harmoniser nos pratiques, de les professionnaliser et de les piloter depuis le siège.



	Nbre heures	Coût pédagogique	Collaborateurs formés	Nombre de formations dispensées
2016	7031	312 934€	405	451
2017	8476	333 617€	286	577
2018	8597	354 428 €	329	544



7) Egalité de traitement

Parce que la diversité est source de richesse et de productivité pour l'entreprise, et qu'intégrer des collaborateurs issus d'horizons divers permet d'enrichir le dialogue et de croiser les points de vue, nos politiques d'embauche prévoient de proscrire toute forme de discrimination.

Par ailleurs, diversifier ses sources de recrutement et intégrer de nouveaux profils permet aussi de faire face aux pénuries de main d'œuvre

Aussi, l'engagement du GROUPE PAROT en matière de responsabilité sociale et de diversité, est mis en valeur par une réelle volonté de :

- Participer au développement et à la stabilisation de l'emploi en Région,
- Progresser vers une meilleure égalité hommes/femmes,
- Intégrer les jeunes Générations et favoriser l'alternance,
- Progresser vers une meilleure intégration des personnes en situation de handicap

➤ Ces objectifs sont au cœur de nos actions RH.

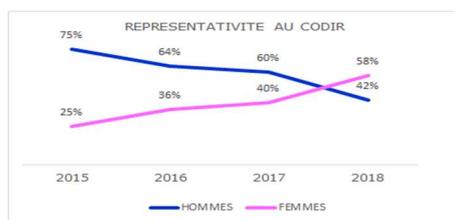
a) Mesures prises en faveur de l'égalité hommes-femmes

Bien que notre cœur de métier soit, par nature, très masculin (commerce et mécanique), nous continuons à développer les actions en faveur de l'égalité hommes/femmes : égalité à l'embauche (aucune discrimination n'est effectuée à l'embauche), encourager la promotion et la formation, proscrire toute forme de discrimination directe ou indirecte, conciliation vie privée/vie professionnelle.



La représentation des femmes au Comité de Direction du Groupe PAROT a dépassé celle des hommes pour la première fois en 2018 !

ANNEES	HOMMES	FEMMES
2015	75%	25%
2016	64%	36%
2017	60%	40%
2018	42%	58%



Enfin, le Groupe doté d'un conseil d'administration doit répondre aux dispositions de l'article L 225-18-1 du code de commerce qui imposent à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure 20%. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'Administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.

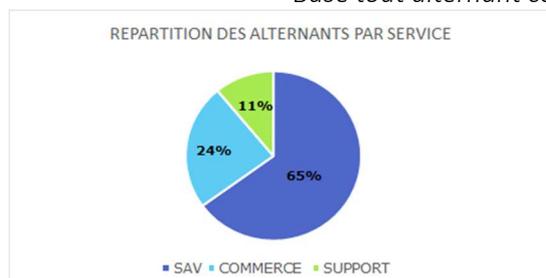
b) Mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes

Parce que les jeunes sont porteurs de ressources et de compétences pour l'entreprise, le Groupe PAROT est engagé dans une démarche active d'accueil et d'accompagnement permettant de contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'emploi. Ainsi, afin de former nos jeunes aux métiers de demain dans l'Automobile, nous développons l'alternance et favorisons les stages de fin d'étude au sein de toutes nos équipes. Nous sommes présents aux salons pour l'emploi, aux job dating, dans les écoles et CFA afin de faire connaître le Groupe, développer notre marque-employeur et attirer nos talents de demain. Cette volonté de se tourner vers l'avenir et d'intégrer des jeunes alternants se matérialise dans les chiffres suivants

	ALTERNANTS	EFFECTIF GLOBAL	%
2015	12	504	2.4%
2016	21	701	3%

2017	53	789	6.71%
2018	74	967	7.65%

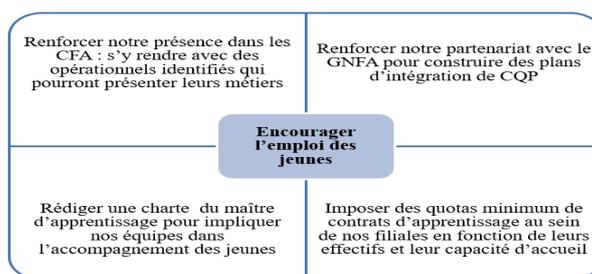
Base tout alternant comparé à l'effectif global de clôture



Pour faciliter l'intégration des jeunes et les accompagner au mieux dans l'entreprise, nous maintenons nos Séniors dans l'emploi et identifions en interne les maîtres d'apprentissage ou tuteurs qui pourront transmettre leur expérience et savoir-faire. A l'issue de leur apprentissage ou contrat de professionnalisation, et dans la mesure où les jeunes formés se sont montrés motivés à intégrer notre Groupe, nous leur proposons une embauche en CDI.

Nous mettons en place sur 2018/2019 la Charte Entreprise Formatrice en partenariat avec l'ANFA, qui nous permettra de former nos tuteurs à l'intégration et la formation des jeunes en entreprise.

Rappel de notre plan d'emploi pour les jeunes qui reste le même pour les années à venir :



8) Promotion et respect des stipulations des conventions OIT

Le groupe exerce la totalité de son activité en France. Il respecte les Lois définies par la République Française en matière de :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- D'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- D'absence de travail forcé et obligatoire
- D'absence de travail des enfants

Egalité de traitement / Diversité d'emploi

Le Groupe PAROT est engagé dans une politique sociale de proximité, de maintien dans l'emploi et de solidarité. Même si nous ne sommes pas encore aux objectifs en matière d'insertion des personnes en situation de handicap, notre politique d'embauche impose de miser sur l'engagement, le savoir-être et le potentiel du candidat sans aucune discrimination.

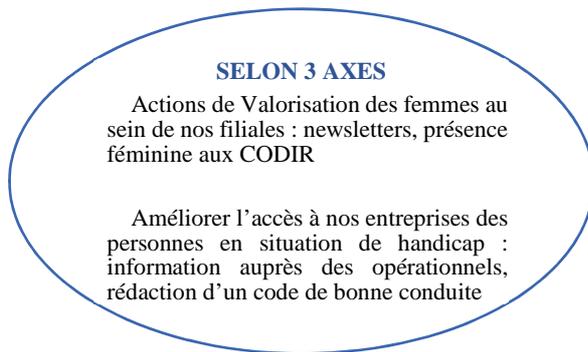
Afin de faciliter l'insertion de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, nous avons pris des engagements en termes d'aménagements d'accessibilité de nos sites et de poste de travail.

Dans certains de nos établissements où, malgré notre politique et nos engagements, le nombre de collaborateurs handicapés n'augmente pas, nous n'hésitons pas à avoir recours à des sociétés de sous-

traitance du secteur adapté et protégé, pour des prestations telles que l’entretien et le nettoyage de locaux ou d’espaces verts.

Le nombre de collaborateurs en situation de handicap étaient au nombre de 20 en 2016 et 2017 et de 23 en 2018. Sur les 14 établissements concernés par la taxe AGEFIPH, c’est à dire employant plus de 20 salariés ou hors cas d’exonération, 3 de ces établissements n’emploient pas de personne en situation de handicap reconnu. Un effort particulier devra être apporté en sur ces établissements, même s’il est compliqué dans nos métiers, notamment techniques, d’intégrer des personnes en situation de handicap.

Poursuivre la lutte contre les discriminations :

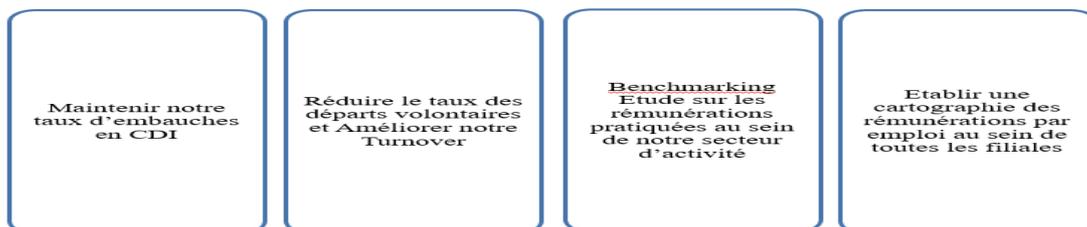


Engagement local / Renforcement des compétences

Notre plan d’actions se structure autour d’objectifs majeurs :

- Renforcer notre engagement pour l’emploi local et régional des jeunes.
 - Renforcer les compétences de nos collaborateurs et favoriser leur employabilité
- Participer à la sécurisation et la pérennisation de l’emploi en région

Le plan d’actions reste identique à ceux des années précédentes avec quatre types d’actions à mener en vue de poursuivre la stabilité des emplois :



- Renforcer les compétences de nos collaborateurs et favoriser leur employabilité

Afin de renforcer les compétences de nos collaborateurs et d’assurer leur fidélisation, nous poursuivrons nos actions de formations.



**La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est une méthode conçue pour anticiper les besoins en ressources humaines à court et moyen termes. Elle vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie des entreprises et des modifications de leurs environnements économique, social, juridique. La GPEC est un outil de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement.*

Renforcer l'engagement sociétal de l'entreprise en matière de santé et bien-être au travail

La communication et le bien-être au travail passera par trois voies :

- Renforcer la communication RH interne et externe avec la nécessité de mener une réflexion globale avec le service Communication de l'entreprise ; en ce sens, la mise en place d'un SIRH nous aidera à la communication interne et nous poursuivrons les actions de communication par le biais des newsletters, des notes internes, des rencontres (déjeuner du président, conventions, séminaires..). Nous avons réalisé des vidéos métiers pour dynamiser notre onglet carrière du site et mettre en valeur les métiers du Groupe.
- De plus, l'intégration de nouvelles sociétés au sein du Groupe devra mobiliser les équipes pour développer le sentiment d'appartenance au Groupe et transmettre les valeurs associées.
- Déployer le SIRH (Système d'Information Ressources Humaines) et intranet RH pour faciliter la communication et la transmission de documents avec nos collaborateurs ; nous souhaiterions notamment développer des modules concernant les entretiens et la formation.
- Participer au réseau et à la vie locale associative ou non associative :

S'impliquer dans notre environnement de vie nécessite de participer à la vie locale autour de nos implantations en participant aux associations RH locales ou nationales ainsi qu'aux organismes métiers :



1.202 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

1) Politique générale en matière environnementale

a) L'organisation de la société

La politique environnementale a été définie de manière à répondre à la réglementation en vigueur et également aux différents besoins des sites.

Ainsi, depuis plusieurs années elle s'articule donc autour de 3 axes prioritaires :

- Optimiser le tri des déchets et favoriser la valorisation matière
- Prévenir les risques de pollution
- Maîtriser nos consommations énergétiques

Le groupe Parot n'est à ce jour pas soumis à des procédures de certification spécifiquement environnementale. La société n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

b) Les actions de formation et d'informations des salariés

Le groupe Parot organise des réunions ponctuelles en interne sur l'environnement en lien avec les problématiques rencontrées.

En 2018, de nouvelles sessions de sensibilisation au recyclage des déchets ont été réalisées suivant les besoins de sites.

c) Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution

Le Groupe conçoit sa politique dans la durée et dans la globalité. Il a donc décidé de se doter d'une politique Environnement.

La préservation de l'Environnement participe à la responsabilité sociétale du Groupe.

Cette politique est portée par l'ensemble des entités du Groupe et concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe et l'ensemble des métiers.

Nous avons notamment pour limiter les déchets organisé les échanges papier avec nos filiales, et privilégié la transmission des données par voies dématérialisées :

- Grâce à l'application GOOGLE DRIVE permettant la diffusion de l'information entre les différents services d'une même entité mais également entre les différentes filiales du Groupe. Ce système mis en place depuis 2015 est utilisé par l'ensemble du personnel du Groupe;
- Les collaborateurs des différentes filiales du Groupe sont sensibilisés à la limitation des impressions papier et diffusent ce message à leurs interlocuteurs.
- L'utilisation de l'e-mailing pour nos actions commerciales permet également de réduire les émissions de déchets papiers et ainsi de minimiser notre impact ;
- L'utilisation de photocopieurs de dernière génération proposant une solution écoresponsable. Ces matériels sont également configurés par défaut pour imprimer recto verso et limiter les gaspillages de papier.
- L'application wetransfer permet aux collaborateurs de transmettre des fichiers lourds dans le but de ne plus recourir à l'utilisation de CD ROM ou clé USB, ce qui contribue également à limiter notre impact. Tous ces systèmes permettent également de limiter les envois postaux et par conséquent les émissions de CO2 liées à leur transport. Il permet également de limiter les réunions sur site, puisque les rencontres s'organisent par visioconférence.

En ce qui concerne les filiales d'exploitation, les salariés sont sensibilisés, dès leur embauche, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Lors des formations d'intégration et, par la suite, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont informés des bonnes pratiques pour la prévention des risques environnementaux et avertis des méthodes de gestion, de traitement et d'élimination des déchets afin d'éviter toute forme de pollution des sols (et sous-sols).

Toutes nos filiales mènent des actions de sensibilisation (formations, panneaux d'affichage, mailings...) auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Nous précisons par ailleurs, que le Groupe ne relève d'aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou de garanties relatives à des risques environnementaux ou susceptible de présenter à terme une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

L'énergie renouvelable reste au cœur de nos préoccupations, le Groupe fait lui aussi parti des acteurs de l'écosystème du véhicule électrique. Savoir conjuguer les besoins en énergie et en mobilité avec la lutte contre le réchauffement climatique, le Groupe contribue via les constructeurs et ses partenaires qu'il soit assureur, client, fournisseur, autorités de réglementation, communauté locale, à répondre à ses problématiques.

La maîtrise des consommations énergétiques est une priorité en ce sens qu'elle répond à la fois au changement climatique et à l'épuisement prévisible d'une partie des ressources énergétiques. Le groupe a donc fait le pari de communiquer pour éduquer aux comportements d'autre part de piloter au mieux la demande par un comptage intelligent par exemple. Le Groupe agit à différents niveaux, en optimisant ses consommations énergétiques sur son propre périmètre via la sensibilisation.

Par ailleurs, le Groupe attache une importance toute particulière à l'usage de l'eau et l'impact des rejets dans le milieu naturel pour toutes ses activités. Afin de faire face à cet enjeu majeur du XXIème siècle, les entités du Groupe travaillent à mieux connaître l'empreinte eau de leurs activités, à localiser les zones de pollution potentiel et à mettre en œuvre des plans d'action pour les sites correspondants.

Les réglementations relatives à la qualité de l'air ou des sols, fixent les exigences qui s'imposent aux installations industrielles. Le Groupe contrôle régulièrement la performance environnementale de ses installations.

2) Pollution et gestion des déchets

a) Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

- La prévention de l'air

Depuis 2017, le groupe Parot a intégré la vérification périodique des cabines de peinture par un organisme agréé. Ainsi, les cabines de peinture sont contrôlées annuellement selon la réglementation afin de vérifier :

- Le débit global d'air extrait
- L'état des éléments de l'installation (systèmes de captage, dépoussiéreurs, épurateurs, gaines...)
- La pression statique ou vitesse d'air à chaque point
- caractéristique de l'installation

De plus, chaque site équipé d'une cabine de peinture est responsable du changement régulier des filtres afin d'éviter toute saturation et pollution de l'air.

Pour l'année 2019, le Groupe Parot va étudier la mise en place d'un contrat de maintenance sur l'ensemble des cabines de peinture.

- La prévention de l'eau et des sols

Depuis 2017, le Groupe Parot a débuté la mise en place d'un contrat pour l'entretien périodique des ouvrages d'assainissement, c'est à dire les séparateurs hydrocarbures et les aires de lavage.

Le prestataire choisi s'engage à effectuer les interventions suivantes :

- Pompage et nettoyage des aires de lavage
- Pompage de la phase hydrocarbonnée en surface du séparateur
- Pompage de la phase boueuse en fond du séparateur
- Vérification du fonctionnement du flotteur
- Transfert et traitement des déchets en centre agréé
- Fourniture du bordereau de suivi des déchets

Ce partenariat permet de disposer d'un entretien périodique et programmé selon les besoins des sites. Ainsi, en fin d'année 2018, 100% des sites disposaient d'un contrat d'entretien.

De part de son activité, le groupe Parot est consommateur de produits liquides dangereux. Ces produits sont utilisés dans l'ensemble de nos ateliers de réparation (huile moteur, liquide de frein, liquide de refroidissement ...)

Les produits neufs sont stockés dans des contenants étanches selon les besoins des sites (cuves ou fûts). Afin d'optimiser l'espace et d'éviter la manutention des fûts, des stations de distribution des produits sont installés dans les concessions.

Les produits liquides dangereux usagés sont stockés dans des contenants adaptés et collectés par notre prestataire agréé CHIMIREC. Le prestataire s'est engagé à nous mettre à disposition des contenants homologués pour le stockage de ces déchets.

Les huiles usagées sont stockées essentiellement dans des cuves de minimum 1000 L aériennes ou enterrées. Ainsi, un planning de vidange des huiles a été convenu avec notre collecteur CHIMIREC tenant compte de la capacité des cuves.

b) Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Depuis 2017, des contrats cadres ont été mis en place pour la collecte et le traitement de l'ensemble de nos déchets.

Plusieurs prestataires ont été choisis :

- Suez Environnement : DIB, bois, carton, papier, pare-brise, pare-choc...
- Chimirec : huile usagée, aérosols, filtres à huile et carburant usagés, liquide de frein usagé, liquide de refroidissement usagé, emballages souillés, matériels souillés, peintures usagées, fûts souillés, diluants usagés, carburants usagés...
- Sorecfer : ferraille, batteries usagées
- RABA SARP : entretien des séparateurs hydrocarbures et aires de lavage

Ces partenariats permettent de mesurer la quantité de déchets produits avec la mise en place de reporting précis.

Ci-dessous, présentation des résultats des années 2018 et 2017 :



L'objectif premier du groupe Parot est de réduire la part de nos déchets non valorisables en favorisant le recyclage de la matière.

De plus, CHIMIREC a conçu des procédés exclusifs permettant la valorisation matière ou énergétique des déchets dangereux collectés. Par exemple les huiles usagées sont régénérées par filtration et déshydratation sous vide et les filtres à huile sont valorisés en 3 composants : l'huile, le papier et le métal.

En 2018, le contrat cadre a été étendu aux sociétés Parot Automotive IDF et CENTRE regroupant 10 concessions automobiles et au site Parot Premium situé à Bordeaux. C'est ainsi que la quantité de déchets collectés a augmenté de plus de 60% en une année. Néanmoins, la part de déchets valorisés ne cessent d'augmenter depuis 2016, traduisant la réduction de déchets non valorisables sur l'ensemble des sites du Groupe Parot.

Le tri des papiers de bureaux a vu le jour sur un site pilote (concession MAN à Bruges) durant l'année 2017. En 2018, le tri des papiers de bureaux a été déployé aux sites disposant d'une structure administrative importante. C'est ainsi que plus de **500 kg** de papiers ont été collectés durant l'année 2018.

c) La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les concessions automobiles et poids-lourds sont essentiellement implantées dans des zones industrielles, éloignées des habitations et les nuisances sonores sont concentrées dans les ateliers de réparation.

3) Utilisation durable des ressources

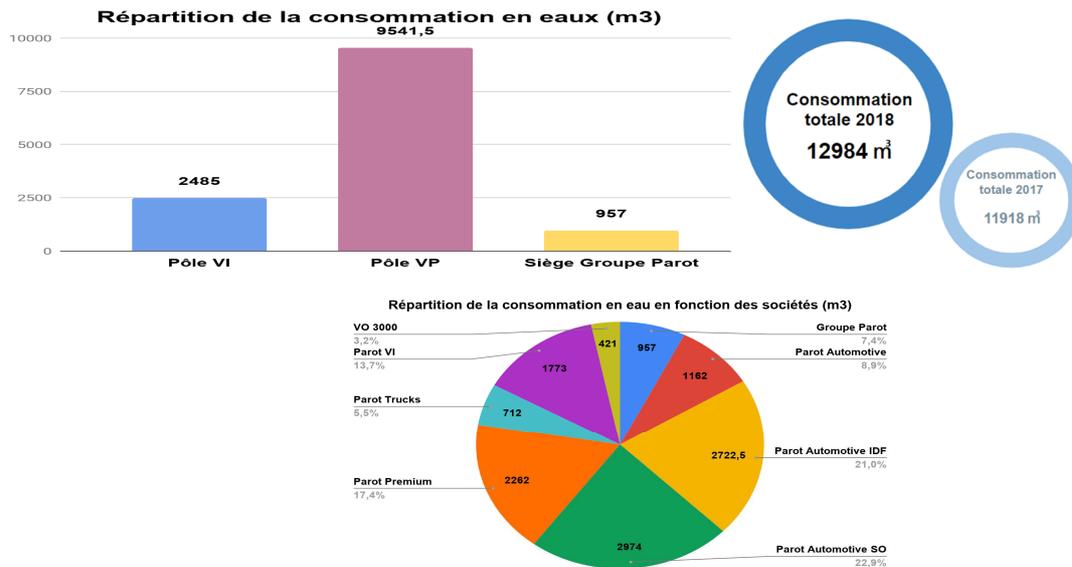
a) La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les besoins en eau de l'ensemble des sites regroupent :

- Les besoins domestiques : sanitaires, réfectoire, vestiaires
- Les besoins industriels : aires de lavage

A ce jour, il n'existe pas de contrainte locale en matière d'approvisionnement d'eau.

Ci-dessous, les consommations en eau de l'année 2018 :



b) La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Utilisation de solvants :

Les ateliers du groupe Parot sont aujourd'hui consommateurs de solvants pour les activités suivantes :

- En atelier mécanique pour le dégraissage des pièces
- En atelier carrosserie lors de l'application de peinture sur les véhicules

Néanmoins, les quantités de solvants utilisés ont une tendance à la baisse avec notamment l'acquisition de fontaine de dégraissage biologique il y a quelques années. Ces fontaines permettent de substituer le solvant par un dégraissant biodégradable protégeant à la fois les opérateurs et l'environnement. L'objectif du groupe étant que tous les sites soient équipés d'un système de dégraissage biologique.

c) La consommation de l'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Depuis 2015, le groupe Parot a souscrit un contrat de gaz et d'électricité en offre de marché. L'année 2017 a elle été marquée par la renégociation de ces contrats.

Ainsi, le groupe Parot a fait le choix de renouveler son partenariat avec les fournisseurs suivants :

- Electricité : EDF jusqu'à fin Octobre 2019
- Gaz : AVIA PICOTY jusqu'à fin Mars 2020

▪ L'électricité

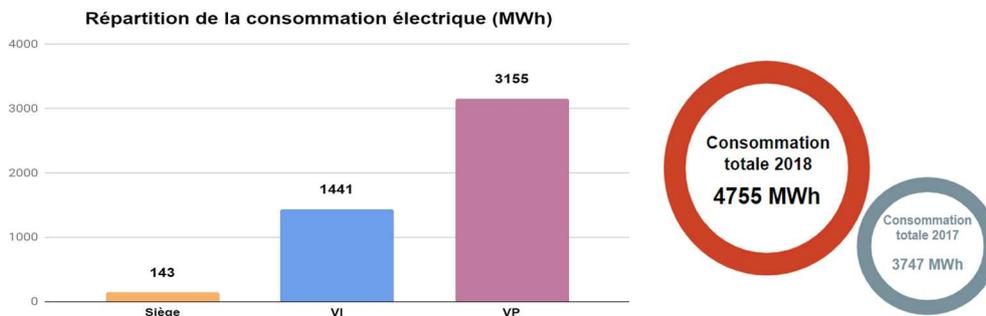
L'électricité est actuellement la principale énergie utilisée par les sites du groupe Parot.

Les besoins en électricité des sites sont les suivants :

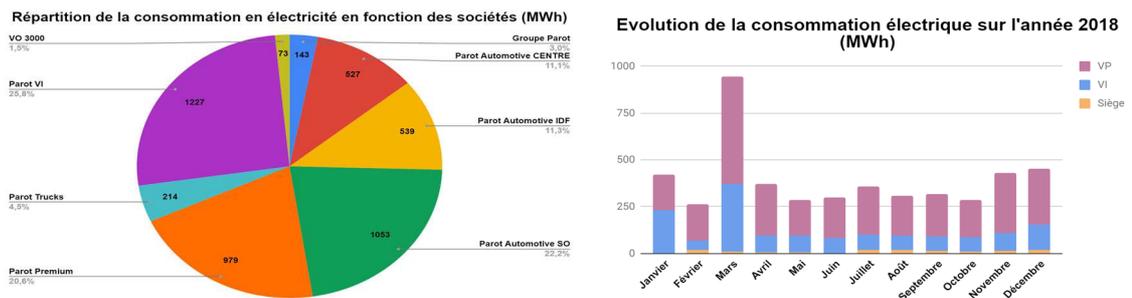
- L'éclairage
- Le chauffage
- La climatisation
- Les bureaux (ordinateurs, écrans, imprimantes, distributeurs café, autres...)

- L'air comprimé
- Les cabines de peinture

A la fin de l'année 2018, EDF est le fournisseur d'électricité de 37 établissements du groupe Parot. Ci-dessous les consommations du groupe Parot en 2018 :



La consommation totale en électricité du Groupe Parot en 2018 a connu une hausse de 26% par rapport à l'année 2017. Cette augmentation est la conséquence de l'acquisition de nouveaux sites en fin d'année 2017 qui ont été intégrés au contrat cadre avec EDF.



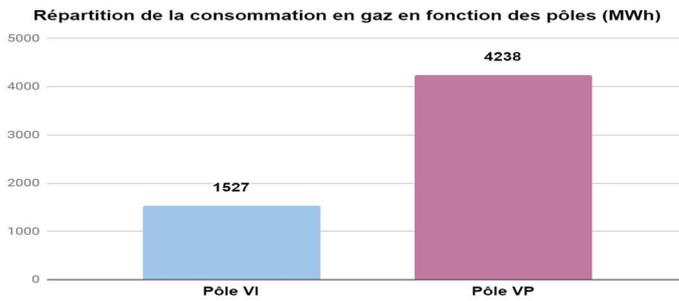
▪ Le gaz

Les besoins en gaz naturel pour le groupe Parot sont dus essentiellement à l'alimentation des chauffages aérothermes ou radiants présentes dans les ateliers de réparation mécanique et carrosserie et également au fonctionnement des cabines de peinture dans certains cas.

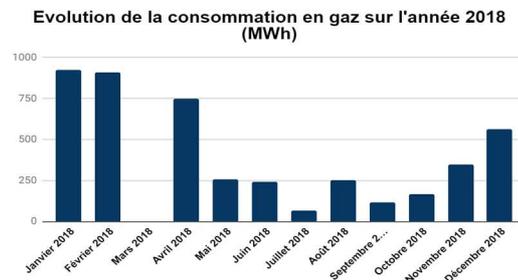
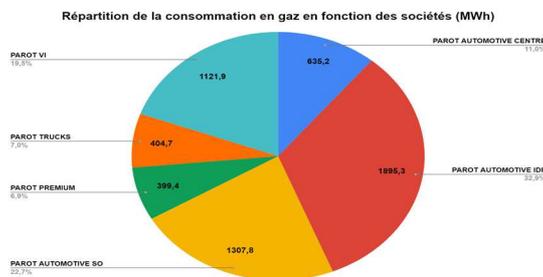
Depuis 2015, AVIA PICOTY est le fournisseur principal de gaz naturel de 21 des concessions du groupe Parot :

- 6 concessions poids-lourds
- 16 concessions automobiles dont 6 concessions intégrées courant l'année 2017

Les consommations de l'année 2018 sont les suivantes :



La consommation totale en gaz du Groupe Parot a connu une augmentation très importante par rapport à l'année 2017. Cette augmentation s'explique par l'intégration des sites Parot Automotive IDF et CENTRE en Août 2017 dans le contrat et donc une comptabilisation complète de leur consommation pour l'année 2018.



d) L'utilisation des sols

Le principal enjeu du groupe Parot est la prévention des risques de pollution des sols. Pour cela, le groupe met tout en œuvre pour garantir la préservation des sols (voir paragraphe II- 2-a-).

4) Changement climatique

Le groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique. A titre d'exemple, Le Groupe PAROT a signé sur l'ensemble de ses concessions PREMIUM des contrats d'Agent I avec BMW et Mini qui prévoient la distribution et la réparation des véhicules électriques. A cet effet, des bornes électriques sont installées au sein des concessions.

En 2015, BMW Group a été récompensé par le CDP (Carbon Disclosure Project) pour son action en faveur de la protection du climat. Le groupe a reçu les deux notes les plus élevées. La première (100) pour sa transparence en matière de communication, la seconde (A) pour les initiatives prises pour la protection de l'environnement. Jusque-là, seulement trois entreprises au monde ont atteint ces scores.

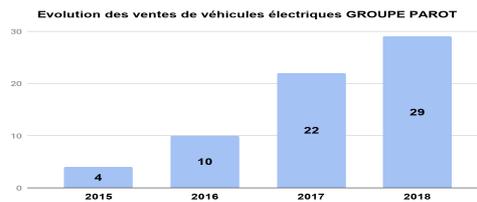
En 2016, BMW s'est imposé à nouveau comme le constructeur automobile le plus performant au monde. Le groupe est membre depuis 2001 du Programme des Nations Unies pour l'environnement et a réduit de 40 % ses émissions de CO2 de ses nouveaux modèles vendus en Europe entre 1995 et 2015. Avec, à la clé, un taux moyen de rejet de 127 g en Europe, 147 g dans le monde.

Par sa gamme électrifiée composée de sept modèles. Côté production, le groupe promeut l'utilisation des énergies renouvelables avec 58 % de l'électricité achetée issue de sources renouvelables et privilégie des camions électriques de 40 tonnes pour le transport de matériaux sur le réseau routier public.

En 2018, BMW lutte encore et toujours pour l'environnement. Le constructeur frappe à nouveau dans le domaine de la voiture hybride électrique avec la BMW i3. Le premier projet automobile auquel ont été fixés des objectifs de développement durable poursuivis avec autant de rigueur que les objectifs de poids, de qualité ou de coût.

Le développement des véhicules électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.

Le groupe Parot enregistre une évolution des ventes de véhicules électriques :



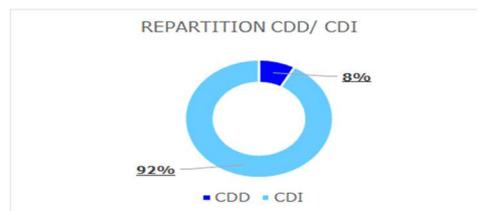
5) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Compte tenu de son activité et de la localisation des concessions, ce critère n'apparaît pas pertinent.

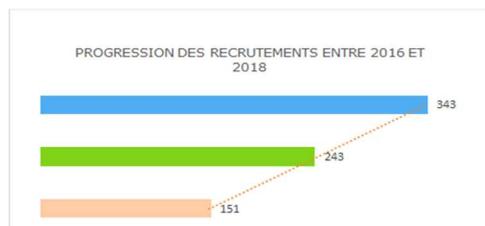
1.203 ENGAGEMENTS SOCIETAUX

1) Impact territorial

Le Groupe favorise les emplois stables **pour lutter contre la précarité de l'emploi**. Ainsi, plus de 92% de nos collaborateurs sont en contrats à durée indéterminée.



Dans toutes les régions où le Groupe PAROT est présent, il participe au développement de l'emploi. En 2018, le Groupe a recruté **343 nouveaux collaborateurs** (en dehors des acquisitions, non comptabilisées) contre 243 en 2017 et 151 en 2016.



Sur les 343 recrutements effectués, 78% se sont faits en CDI, 14% en alternance et 8% en CDD.



2) Relations entretenues avec les personnes intéressées par l'activité de la société

PARTENARIAT GROUPE PAROT			
ENTITE	CONCESSION	PARTENARIAT	TYPE
PAROT Automotive Sud-Ouest	Tulle	Tulle Football Corrèze	Sportif
	Brive	CAB (Brive)	Sportif
	Périgueux	Vintage Days	Culturel
PAROT Automotive IDF	Les Ulis	Réseau d'affaire BNI	Réseau
PAROT Premium Sud Ouest	Limoges	USAL (Rugby) Limoges	Sportif
	Brive	CAB (Club de rugby) Brive	Sportif
	Limoges	LH87 (Club Hand) Limoges	Sportif
PAROT Premium Bordeaux	Bordeaux	MEDEF	Réseau
	Bordeaux	La Bordelaise	Sportif/associatif
	Bordeaux	Golf de villenave d'ornon	Sportif/associatif
	Bordeaux	Ruban Rose	Sportif/associatif
PAROT Trucks	Bordeaux	Les Girondins de Bordeaux	Sportif
	Brive	CAB Brive (Club Athlétique Bréviste)	Sportif
	Bordeaux	UBB	
PAROT VI	Tououse	Colomiers Rugby (Pôle Toulouse)	Sportif
	Bayonne	Aviron Bayonnais (AB Rugby) (Pôle Bayonne)	Sportif
	Bordeaux	UBB	Sportif

3) Sous-traitance et Fournisseurs

Dans le cadre desancements d'appel d'offre, le groupe intègre systématiquement un critère lié à l'attachement des valeurs RSE.

Les contrats liant le groupe à ses cocontractants ne disposent pas de clauses particulières relatives aux pratiques éthiques, environnementales et sociales au-delà des exigences réglementaires applicables.

4) Loyauté des pratiques

La société a mis en place des procédures encadrant la signature des contrats avec des tiers. Des clauses d'anti-corruption peuvent être insérées sous la responsabilité de la responsable juridique quand des risques élevés sont identifiés.

A compter de 2018, le groupe communiquera systématiquement sur sa politique éthique par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement. L'entreprise rentre dans le champ d'application de la Loi Sapin II.

5) Actions engagés en faveur des droits de l'homme

La société n'a pas identifié d'enjeu majeur, la concernant, sur ce sujet.

1.21 **Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants**

Au titre de l'exercice clos au 31 12 2018 et en application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que la société AV Holding a procédé aux opérations suivantes :

Date de la transaction	22/11/2018	19/11/2018	16/11/2018	15/11/2018
Lieu de la transaction	Hors plateforme de négociation	Euronext Growth Paris	Euronext Growth Paris	Euronext Growth Paris
Nature de la transaction	Acquisition	Acquisition	Acquisition	Acquisition
Description de l'instrument financier	Action	Action	Action	Action
Prix unitaire	5,30 €	5,3015 €	5,4307 €	5,3809 €
Volume	20 000	5 378	2364	10 858

S'agissant d'une information permanente, les dirigeants ont régulièrement déclaré ces informations auprès de l'AMF via le canal de dépôt Extranet ONDE. En contrepartie, l'AMF a régulièrement accusé réception de ces déclarations.

1.22 **Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions**

En date du 1^{er} février 2018, Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémonique : ALPAR), a transféré son contrat de liquidité précédemment conclu avec la Société Aurel BGC à la Société Louis Capital Market. Le contrat de liquidité mis en œuvre avec Louis Capital Markets est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an. Il a pour objet l'animation des titres de la société Groupe PAROT sur le marché Euronext Growth Paris. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité

➤ **160 550,73 euros en espèces en espèces - 22 650 titres**

En date du 1^{er} janvier 2019, Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémonique : ALPAR), a procédé à la modification des conditions d'animation des titres de la Société GROUPE PAROT de son contrat de liquidité conclu avec la Société Louis Capital MARKETS.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité à compter du 2 janvier 2019.

- 105 193,73 euros en espèces – 27 642 titres

2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.1 Composition du Conseil

NOM	MANDAT	FONCTION OPÉRATIONNELLE	DATE DE NOMINATION - ÉCHÉANCE
Alexandre PAROT	Président du Conseil d'administration	Président Directeur Général	Nomination : 30/06/2016 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Virginie PAROT – GAUZIGNAC	Administrateur	Directeur Général Délégué	Nomination : 30/06/2016 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Hervé REBOTIER	Administrateur	Directeur Général Délégué En charge des fonctions RETAILS	Nomination : 30/06/2016 Démission du mandat : 15 juin 2018
Olivier TCHOU-KIEN	Administrateur	Directeur Général Délégué En charge des fonctions supports Démission des fonctions : 15 juin 2018	Nomination : 30/06/2016 Démission du mandat : 15 juin 2018
Alain PAROT*	Administrateur	Néant	Nomination : 30/06/2016 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Néant	Nomination : 15/06/2018 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	Néant	Nomination : 15/06/2018 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

(*) Monsieur Alain Parot a été nommé conseiller spécial du Président pour une durée de six ans.

2.2 Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.2.1 Organisation du Conseil

Au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par MiddleNext (le « Code MiddleNext »), le Conseil s'est doté de deux administrateurs indépendants, il répond ainsi à la recommandation R3 dudit code qui est de fait adoptée.

Son organisation est désormais régie par un règlement intérieur approuvé en conseil d'administration du 25 avril 2018. Tous les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercée.

A l'exception de Monsieur Alexandre Parot et de Madame Virginie Parot-Gauzignac qui sont frère et sœur et de Monsieur Alain Parot qui est leur père, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun autre lien familial.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes

- susvisées,
- (ii) aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
 - (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et
 - (iv) aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Pour rappel, l'ordonnance du 19 juillet a supprimé l'information sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration (c.comm art L225-3764 al. 7 modifié par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et R.225-104 al.4 créé par le décret 2017-1265 du 9 août 2017.

Compte-tenu de sa structure actionnariale, le conseil d'administration de la Société n'a pas encore constitué de comités spécialisés à la date du présent rapport.

2.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

➤ **Contrôle légal des comptes : COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

Cabinet BECOUZE

Représenté par Monsieur Fabien BROVEDANI

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Angers.

45, rue Boissière – 75116 PARIS

KPMG SA

Représentée par Monsieur Eric JUNIERES

Membre de la compagnie régional des commissaires aux comptes de Versailles

Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense cedex

Par ailleurs, étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, la Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Néanmoins, la Société dispose d'une organisation et de procédures de contrôle interne concourant à la production d'une information comptable et financière fiable et de qualité :

- Le Groupe a créé une direction du contrôle interne et des risques dont les missions principales sont d'identifier et évaluer les risques (activités, process, système d'information, outils de production, événements extérieurs...), d'élaborer la cartographie des risques et de mettre en place les procédures de contrôle.
- Le Groupe a mis en place avec les auditeurs des missions de contrôle interne qui s'effectueront sur les filiales au rythme minimum d'une mission par an. Ces interventions de planification, d'audit et de préparation des états financiers des filiales seront réalisés en cours d'année, en amont des clôtures annuelles afin également de fiabiliser les reportings mensuels et les clôtures comptables.

Le Groupe dispose d'un comité d'investissement dont les membres, nommés au regard de leur expérience, émettent un avis sur les décisions d'investissement et de désinvestissement

Le Groupe dispose d'équipes de controlling réparties par division, chargées de la production de l'information comptable et financière et du contrôle de celle-ci.

L'ensemble des divisions bénéficient d'un directeur administratif et financier, auxquels sont rattachés les responsables administratifs et financiers et chefs de groupe comptable des filiales. Ils rapportent directement au directeur général de la filiale et à la direction financière du Groupe.

Le Groupe déploie au travers d'un outil de business intelligence les indicateurs dédiés au pilotage de la performance. Ils sont disponibles quotidiennement (livraisons en volumes et reste à livrer, heures de production des ateliers, chiffre d'affaires des magasins, trésorerie), hebdomadairement (portefeuille de commande, plan de charge des ateliers, dépassements des échéances clients, prévisions de la trésorerie), mensuellement au niveau Groupe (résultat, BFR, effectifs, dette nette)

Des comités de pilotage internes, réunissant des représentants des équipes commerciales du service et administratives se déroulent à un rythme régulier afin de commenter les performances chiffrées réalisées et d'identifier les projections de résultat résultant des plans d'action à venir ;

Un manuel de procédures groupe est mis à la disposition de l'ensemble des référents financiers afin de garantir une homogénéité de l'information comptable et financière ; il encadre notamment les clôtures des comptes sociaux et consolidés, le reporting mensuel et les indicateurs, la gestion de la trésorerie, l'organisation et les missions des services financiers des filiales et du Groupe.

Concernant la sauvegarde et la sécurité des données, une sauvegarde quotidienne des serveurs incluant les informations clés (notamment bancaires, paie et contrôleur de domaine) est effectuée sur les disques en réseau. Le Groupe a par ailleurs souscrit une police d'assurance CYBERSECURITE ;

La Société a recours à des expertises externes dès lors que certaines problématiques comptables, organisationnelles juridiques ou fiscales par exemple requièrent une compétence spécifique portant sur la détermination ou la présentation d'une information financière fiable, pérenne et pertinente. Les états financiers des principales sociétés du Groupe sont établis par ses propres équipes.

L'établissement des états financiers consolidés en normes françaises est réalisé par les équipes internes du Groupe.

Comme pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, Le Groupe, pour l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2018, s'est fait accompagner par une société extérieure pour l'établissement des comptes consolidés. Cette mission inclue l'expression des besoins, le choix et le déploiement du logiciel de production des comptes consolidés et s'inscrit dans la mise en place d'un planning détaillé incluant les étapes et les contrôles associés est diffusé aux équipes chargées de l'établissement des comptes annuels.

Les principales options de clôture des comptes sociaux et consolidés sont évoquées et partagées avec les commissaires aux comptes en amont de la clôture annuelle. Une revue limitée de la consolidation semestrielle au 30 juin est également pratiquée par les commissaires aux comptes du Groupe. Les conclusions présentées en réunion de synthèse par les auditeurs sont partagées avec le Président du Groupe et les équipes financières. Cette organisation est mise en place au niveau du Groupe, et des filiales.

2.3 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux

Mandats exercés au sein du Groupe		
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Gérant TRANS AUTO AUVERGNE Gérant SCI 33 Gérant SCI NOVITAL Gérant SCI FOIRAIL Gérant SCI LE HERON Gérant SCI B2P Gérant SCI LE MULATET Gérant SCI LA RIVIERE Gérant SCI LE BAS ROC Gérant SCI 31 Gérant SCI 24-87 Gérant SCI 64 Gérant SCI LES VIGNES Gérant SCI SCG 19 Gérant SCI PORTES DE BORDEAUX Gérant SCI CORBEIL Gérant SCI SAINT DOULCHARD Gérant SCI RUE DE FIEUZAL Gérant SOCIETE BERIC Gérant SCI IMMO BEHRA SUD Gérant SCI IMMO BEHRA NORD Gérant SOCIETE CIVILE IMMO CROIX BOISSELIERE Gérant SCI GLENN Gérant SCI FONCIM 45 Gérant SCI IMMO BEHRA BANNIER Gérant SCI 47 Gérant SCI 86 Gérant SCI DE L'ISLE Gérant SCI DU NOUGUEY
Virginie PAROT	Directeur Général Délégué Démission le 25/04/2018 Administrateur	Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE « Brive » Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE « Limoges »
Alain PAROT	Administrateur	Gérant SCI 16
Olivier TCHOU-KIEN	Directeur Général Délégué Administrateur <i>Démission du mandat de DGD et d'administrateur le 25/04/2018</i>	Administrateur SA PAROT PREMIUM « Bordeaux »
Hervé REBOTIER	Directeur Général Délégué Administrateur <i>Démission du mandat d'administrateur le 25/04/2018</i>	Directeur Général SAS PAROT VI Directeur Général SAS PAROT TRUCKS Directeur Général SAS PAROT INDUSTRIE Directeur Général SA PAROT PREMIUM « Bordeaux » Directeur Général SAS PAROT PREMIUM « Brive » Directeur Général SAS PAROT DIGITALS Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE « Centre »

		Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France »
Marc De LAITRE	Administrateur	NEANT
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur	NEANT

Mandats exercés en dehors du Groupe		
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Président SAS AV HOLDING Gérant SC GODARD Président SAS VINO BROTHERS Président Logical Administrateur UBB Gérant SARL OCEAN
Virginie PAROT	Directeur Général Délégué Administrateur	Gérante SC BEL AIR Gérante SCI DU PARC DE NOVERT Gérante SCEA DES ECURIES DE NOVERT Présidente Association Hippique de Novert
Alain PAROT	Administrateur	Président SAS ALAIN PAROT Gérant SCEA BOIS LA MANDRIE Gérant SCI DES ECURIES DE NOVERT Gérant SCI OLM
Olivier TCHOU-KIEN	Directeur Général Délégué Administrateur <i>Démission du mandat de DGD et d'administrateur le 15/06/2018</i>	Directeur Général RECY-TECH ENERGY
Hervé REBOTIER	Directeur Général Délégué Administrateur <i>Démission du mandat d'administrateur le 15/06/2018</i>	Gérant SCI MEJ 33
Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Gérant SARL SITE ARTISANALE DES VERTS PRES Gérant SCI PYRSAV Gérant SCI BEMAPI Gérant SCI BEMAPI 1 Gérant SCI DU CHATEAU Gérant SARL ALMA TERRA DEVELOPPEMENT Gérant SARL ALMA TERRA Promotion SCI CAP SUD
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	Président du Comité de Surveillance de la société Chêne Vert Président du Comité de Surveillance NEMO INVEST Président Expergy SAS Membre du Conseil de Surveillance ARENADOUR (fin en 02/2018) Membre du Directoire Naxicap Partners Président du Comité de Surveillance ONE DIRECT

Le Conseil d'Administration examine la situation des mandats des Administrateurs et constate qu'aucun mandat n'est arrivé à expiration.

2.4 Liste des conventions réglementées

Le Conseil d'Administration de notre Société a autorisé les conventions suivantes relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce :

Conclusion de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice :

Dans le cadre d'un partenariat avec la société CGL, signature d'une convention de rétrocession de commissions avec la société PAROT PREMIUM « Bordeaux », (Décision du CA du 05/01/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : La SA GROUPE PAROT a conclu avec la société CGL une convention de partenariat afin de percevoir directement, pour le compte de ses filiales, les commissions sur le chiffre d'affaires généré par leur production de financement dans le cadre de leur activité de distributeur automobile.

Signature d'un acte de résiliation amiable du bail commercial avec la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL (Décision du CA du 14/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, résiliation du bail conclue entre la SA GROUPE PAROT et la SAS PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, portant sur une partie des locaux situés 50 Rue Antoine Dubayle – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE.

Signature d'un acte de résiliation amiable de la convention du bail commercial avec la société SCI LE HERON (Décision du CA du 10/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Résiliation du bail commercial conclu entre la SA GROUPE PAROT et la SCI LE HERON dans le cadre du transfert du siège social de la SA GROUPE PAROT du 21 rue Daugère au profit d'un site situé 55, av Jacques Chaban Delmas à Bruges.

Signature d'un acte de résiliation amiable de la convention de sous-location avec la société PAROT DIGITALS (Décision du CA du 10/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Résiliation de la convention de sous location conclue entre la SA GROUPE PAROT et la société PAROT DIGITALS suite au transfert du siège la Société de la société PAROT DIGITALS du 21 rue Daugère au 55 av Jacques Chaban DELMAS à Bruges.

Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 10/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Conclusion d'une convention de sous location dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, entre la société SCI LE HERON, en sa qualité de Crédit-Preneur, et à la société GROUPE PAROT, en sa qualité de sous-locataire, au titre des locaux occupés au 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES.

Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SAS PAROT DIGITALS (Décision du CA du 10/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Conclusion d'une convention de sous location entre la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Sous-Locataire Principal, et la société PAROT DIGITALS au titre de l'occupation d'une partie des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES.

Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SAS PAROT CARE CUSTOMER SERVICES (Décision du CA du 10/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Conclusion d'une convention de sous-location entre la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Sous-Locataire Principal et la société PAROT DIGITALS au titre de la sous-location d'une partie des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES.

Acquisition par la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, filiale à 100 % de la société GROUPE PAROT, de la totalité des parts sociales détenues par AV holding dans le capital des SCI IMMO BEHRA BANNIER, SCI IMMO BEHRA NORD, SCI IMMO BEHRA SUD, CROIX DE BOISSELIERE, GLENN, BERIC et FONCIM 45 (Décision du CA du 26/11/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT et actionnaire de la Société AV HOLDING et Virginie PAROT-GAUZIGNAC en qualité d'actionnaire de la société AV HOLIDNG.

Objet de la convention : Autorisation à donner pour l'acquisition par la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, filiale détenue à hauteur de 100 %, de la totalité des parts sociales des sociétés SCI IMMO BEHRA BANNIER, SCI IMMO BEHRA NORD, SCI IMMO BEHRA SUD, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CROIX BOISSELIERE, SCI GLENN, SOCIETE BERIC, et SCI FONCIM 45, détenues par la société AV HOLDING société mère de la SA GROUPE PAROT.

Signature d'un avenant à la convention de rétrocession de commissions, avec la société PAROT PREMIUM « Bordeaux » (Décision du CA du 10/12/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Versement à titre exceptionnel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la société PAROT PREMIUM « Bordeaux » des commissions complémentaires à hauteur de 2 % du chiffre d'affaires annuel de production de financement généré par ladite société.

Conventions antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L225-40-1 du Code de Commerce, nous vous avisons que le Conseil d'Administration de notre Société a procédé lors de sa délibération en date du 31 décembre 2018 à un examen des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce conclues et autorisées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Bail commercial avec la SAS PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL (Décision du CA du 27/12/2016)

Objet de la convention : Conclusion en date du 31 décembre 2016, d'un bail commercial entre la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL et la société GROUPE PAROT au titre de la location d'une partie des locaux situés 50 Rue Antoine Dubayle – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Bail commercial avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 29/08/2016)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Conclusion d'un bail commercial entre La société SCI LE HERON et la société GROUPE PAROT au titre de la location de bureaux situés les locaux sis 21 Rue Daugère – 33520 BRUGES.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Avenant n°1 au bail commercial du 1^{er} septembre 2016 conclu avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 03/08/2017)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Signature d'un avenant n°1 au bail commercial du 1^{er} septembre 2016 conclu avec la SCI LE HERON, portant sur les locaux sis 21 rue Daugère – 33520 BRUGES et la révision du loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Avenant n°2 au bail commercial du 1^{er} septembre 2016 conclu avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 28 août 2017) :

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Fixation par avenant n°2 au bail commercial du 1er septembre 2016 conclu avec la SCI LE HERON, portant sur les locaux sis 21 rue Daugère – 33520 BRUGES, d'un nouveau loyer et d'un dépôt de garantie à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Sous-location commerciale avec la SAS PAROT DIGITALS (Décision du CA du 01/09/2016)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Conclusion d'une convention de sous location entre La société GROUPE PAROT et la société PAROT DIGITALS afin de conclure une convention de sous location commerciale pour les locaux sis 21 Rue Daugère.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Avenant n°1 à la convention de sous location commerciale conclue avec la SAS PAROT DIGITALS (Décision du CA du 10 août 2017) :

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Objet de la convention : Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de sous location commerciale conclue avec la SAS PAROT DIGITALS, portant sur les locaux sis 21 rue Daugère – 33520 BRUGES, afin de fixer les nouvelles conditions du loyer et dépôt de garantie à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Sortie du champ des conventions réglementées

Bail commercial avec la SAS PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL - suivant acte de résiliation amiable en date du 15 juin 2018.

Bail commercial avec la SCI LE HERON - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 juin 2018.

Avenant n°1 au bail commercial du 1^{er} septembre 2016 conclu avec la SCI LE HERON - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 juin 2018.

Avenant n°2 au bail commercial du 1^{er} septembre 2016 conclu avec la SCI LE HERON - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 juin 2018.

Sous-location commerciale avec la SAS PAROT DIGITALS - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 juin 2018.

Avenant n°1 à la convention de sous location commerciale conclue avec la SAS PAROT DIGITALS - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 juin 2018.

2.5 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce, est présentée ci-dessous la synthèse des délégations en cours accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 6 septembre 2016 relatives aux augmentations de capital :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et ou par incorporations de réserves, bénéfices ou prime</i>	26 mois	4 500 000 €(1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public de titres financiers.</i>	26 mois	4 500 000 €(1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)</i>	26 mois	4 500 000 €(1 et 2) et dans la limite de 20 % du capital social par période de 12 mois ;
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidé en vertu des précédentes délégations</i>		Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux.</i>	38 mois	5% du capital social
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérant au plan d'Epargne GROUPE.</i>	18 mois	3% du capital social
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions</i>	18 mois	10% du capital social
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions</i>	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois

(1) Plafond commun déjà utilisé à hauteur d'un montant de 1 357 715,20 € au titre de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public à l'occasion de l'introduction en bourse en octobre 2016.

(2) Mise en œuvre par le CA du 28/12/2017 : augmentation du capital social d'une somme de 1 200 000 € pour le porter à 7 398 515,20 € par l'émission avec suppression du droit préférentiel, de 750 000 actions ordinaires

2.6 Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société

Conformément à l'article L225-102-1 al 1 du Code de Commerce, ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la Société, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux

	Rémunération fixe Brute	Rémunération variable annuelle	Jetons de présence	Avantages en nature
Alexandre PAROT Président Directeur Général Administrateur	193 724,64 €	144 515,00 €	NEANT	4 800,00 €
Virginie PAROT-GAUZIGNAC Directeur Général Délégué Directeur Général PAROT AUTOMOTVE Administrateur	36 000,00 € 78 000,00 €	20 000,00 €	NEANT	2 850,00 € 2 850,00 €
Alain PAROT Conseiller du Président Administrateur	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Olivier TCHOU-KIEN (2) Directeur Général Délégué (1) Administrateur	208 482,00 €		NEANT	2 638,00 €
Hervé REBOTIER Directeur Général Délégué (1) Administrateur	144 000,00 €	71 559,00 €	NEANT	9 090,00 €
Marc De LAITRE Administrateur Indépendant	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ Administrateur Indépendant	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

(1) Rémunération au titre d'un contrat de travail

(2) Rémunération pour la période allant du 1^{er} janvier au 22 juin 2018 y compris indemnité de départ

L'Assemblée Générale réunie le 15 juin 2018 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018, à une somme brute de 60 000 euros, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice en cours.

FIXATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018, l'assemblée générale en date du 15 juin 2018, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Président -Directeur Général à Monsieur Alexandre PAROT et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : Au titre de son mandat de Président Directeur Général de GROUPE PAROT,

la somme de 193 724, 64 euros annuel brut ;

- Rémunération variable 2018 : prime d'intéressement qui sera égale à 3,5% de la somme des Ebitda des secteurs « Véhicules Commerciaux » et « Véhicules particuliers » tels qu'ils ressortent des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires.
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Président Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

FIXATION DE LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018, l'assemblée générale en date du 15 juin 2018, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Directeur Général Déléguée à Madame Virginie PAROT-GAUZIGNAC et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : 3.000 mensuels bruts au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de GROUPE PAROT, soit 36.000 euros annuel brut ;
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Directeur Général Délégué cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions

FIXATION DE LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018, l'assemblée générale en date du 15 juin 2018, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué à Monsieur Olivier TCHOUKIEN et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : au titre de son mandat de Directeur Général Délégué du GROUPE PAROT en charge des fonctions finances et support, soit 208 382 euros annuel brut pour la période allant du 1er janvier au 22 juin 2018 en ce compris indemnité de départ tels qu'ils ressortent des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires.
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Directeur Général Délégué cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions

FIXATION DE LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018, l'assemblée générale en date du 15 juin 2018, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué à Monsieur Hervé REBOTIER et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : au titre de son mandat de Directeur Général Délégué du GROUPE PAROT en charge des fonctions RETAILS, soit 144 000 euros annuel brut ;
- Rémunération variable 2018 : prime d'intéressement déterminée sur la base d'un critère qualitatif d'une part plafonné à la somme de 15 000 euros bruts annuels, et la base d'un critère quantitatif d'autre part égal à :
 - o 0.10% du CA du périmètre retails défini au 1^{er} janvier 2018, plafonnée à 36 000 euros brut annuels avec avance mensuelle de 3000 € brut régularisée annuellement sur la base des comptes certifiés.
 - o 0.55% de l'EBITDA du périmètre retails défini au 1^{er} janvier 2018 versée à semestre échu sur la base des comptes consolidés certifiés.Soit une prime annuelle variable égale à 71 559 euros tel qu'il ressort des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires.
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Directeur Général Délégué cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions

2.7 Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain

La société se réfère au code MiddleNext téléchargeable sur le site : www.middlenext.com

	Recommandations du code MiddleNext	Adoptée	Sera Adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
1. Le Pouvoir de "Surveillance"					
R1	Déontologie des membres du Conseil		X		
R2	Conflits d'intérêts	X			
R3	Composition du Conseil - Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X			
R4	Information des membres du Conseil	X			
R5	Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6	Mise en place des Comités			X	
R7	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R8	Choix de chaque membre du Conseil	X			
R9	Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R10	Rémunérations des membres du Conseil	X			
R11	Mis en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R12	Relation avec les actionnaires	X			
2. Le Pouvoir Exécutif					
R13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14	Préparation de la succession des dirigeants			X	
R15	Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R16	Indemnités de départ	X			
R17	Régime des retraites supplémentaires	X			
R18	Stock-options et attributions gratuites d'actions	X			
R19	Revue des points de vigilance	X			

La Société s'est inscrite dans une logique d'amélioration de sa gouvernance qu'elle veut permanente au regard notamment de ses perspectives de croissance et de son adaptabilité au code Middelnext. La Société apporte donc en suivant les éléments de réponse à sa mise en conformité avec les recommandations dudit code.

R6 : En l'absence de comité d'audit et de comité des rémunérations, le Groupe s'est doté courant 2017 d'un responsable du contrôle interne. Cette nomination lui permettra d'entamer sa réflexion sur l'instauration d'un comité d'audit. Le Groupe est par ailleurs muni d'un comité exécutif restreint se réunissant au moins une fois tous les quinze jours, qui participe à la définition de la stratégie du Groupe. De plus, un comité d'éthique a été instauré dans le cadre de la loi Sapin II. Les travaux préalables à la mise de place de ce comité sont en cours d'achèvement ;

R8 : Cette disposition sera adoptée dès lors que la situation se présentera ;

R10 : L'assemblée générale a d'ores et déjà approuvé une enveloppe de jetons de présence non versée à ce jour ;

R14 : aucune réflexion n'a été menée à ce jour sur ce sujet compte tenu du contrôle de la Société par la famille Parot étant rappelé que l'actionnariat actuel résulte d'une opération de transmission du contrôle menée en 2014/2015 au profit d'Alexandre Parot et Virginie Parot-Gauzignac, tous deux également dirigeants de la Société. De plus, en cas d'indisponibilité du dirigeant, l'existence d'un comité exécutif et de deux administrateurs indépendants devrait permettre d'assurer une transition efficace ;

R15/R16/R17/R18 : A ce jour, aucun de ces sujets n'est d'actualité pour le Groupe. Si l'un ou l'autre le

devenait, les recommandations seraient adoptées.

Enfin, les dispositions de l'article L.225-18-1 du code de commerce imposent, à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 %. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.

Cette proportion ne pourra être inférieure à 40% à l'issue de la première assemblée générale appelée à statuer sur des nominations à compter du 1^{er} janvier 2020 dès lors que pendant trois exercices consécutifs à compter du 1^{er} janvier 2017, la Société aura employé un nombre moyen d'au moins deux cent cinquante salariés permanents et aura présenté un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros, ce qui devrait être le cas pour le Groupe.

Toute nomination ou désignation en violation de ces dispositions et qui n'aurait pas pour effet de remédier à une telle irrégularité serait nulle. La Société entend se conformer à ces dispositions légales et se mettra en conformité avec la réglementation dès lors qu'il sera concerné.

2.8 Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale

Les dispositions du titre IV des statuts fixent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

2.9 Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société

Les informations portant sur la structure du capital sont reprises dans le rapport gestion en article 1.15.

2.10 Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société

Le Groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique. A titre d'exemple, le Groupe PAROT a signé sur l'ensemble de ses concessions PREMIUM des contrats d'Agent i avec le constructeur BMW Mini qui prévoient la distribution et la réparation des véhicules électriques. A cet effet, des bornes électriques sont installées au sein des concessions. Le développement des véhicules électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.

2.11 Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Néant

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Alexandre PAROT

Président du Conseil d'Administration